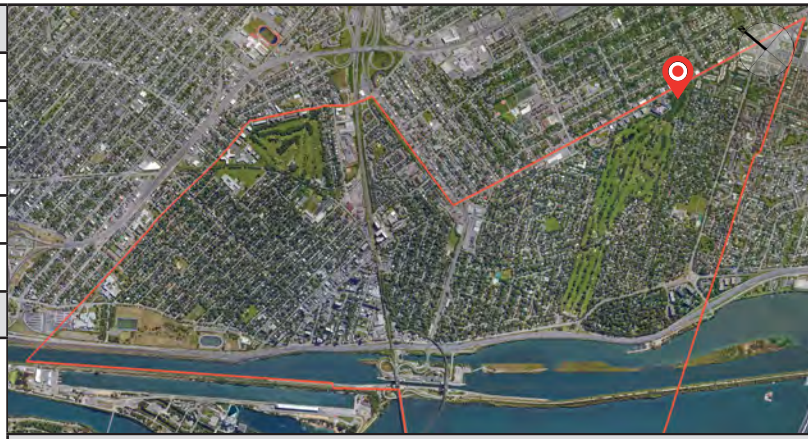
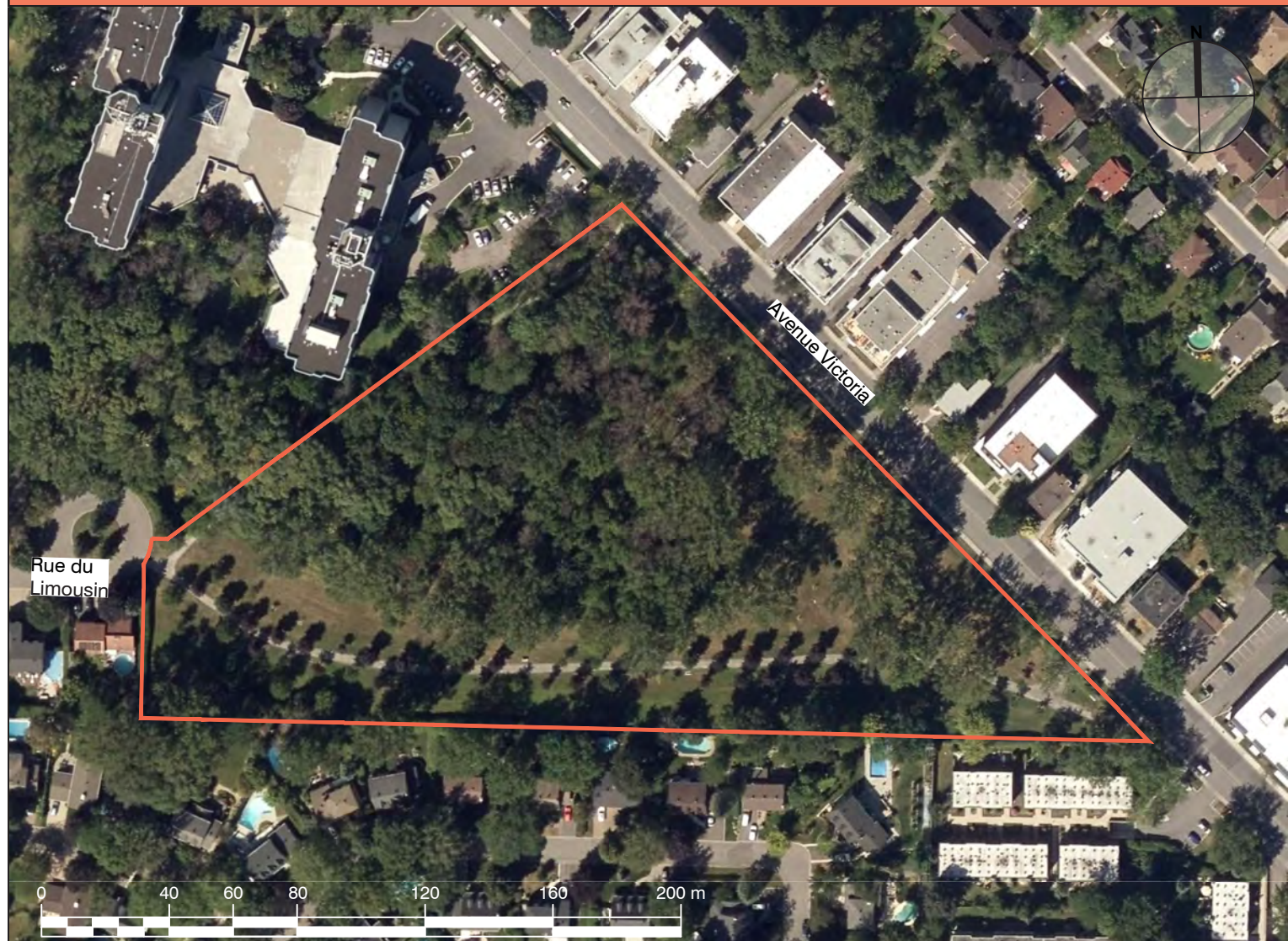


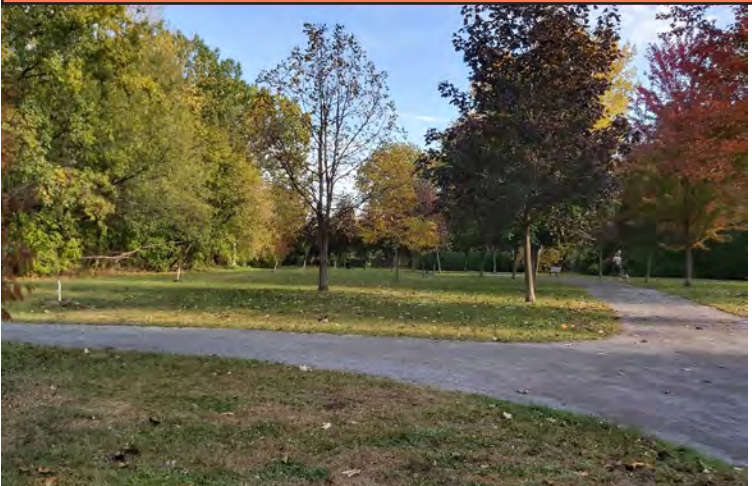
INFORMATIONS GÉNÉRALES	
MILIEU DE VIE	7 - Prévile-les-Champs
ADRESSE	Avenue Victoria
TYPLOGIE	Voisinage
VOCATION	Détente / Récréative
SUPERFICIE	29 605 m <sup>2</sup>
ACTIVITÉS	
CONTEXTE	



**LOCALISATION**



**PHOTOS DES CONDITIONS EXISTANTES**



Entrée - rue du Limousin



Sentier nord-ouest, près de l'avenue Victoria



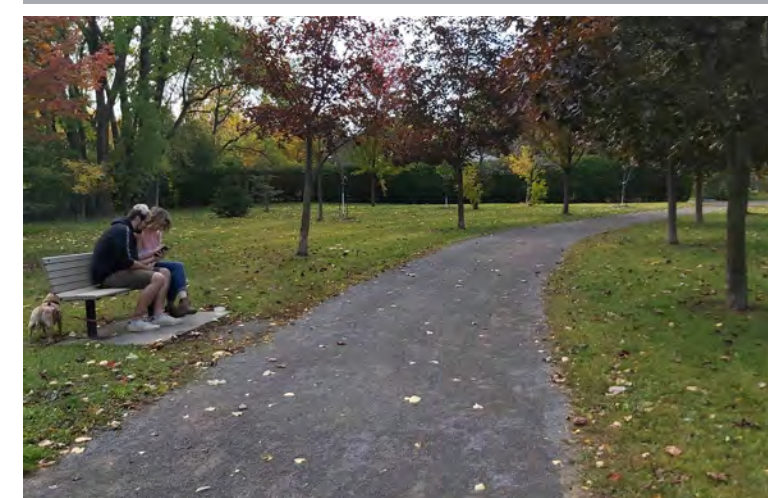
Aménagements improvisés dans le boisé (parcours)



Aménagements improvisés dans le boisé



Plaine gazonnée



Sentier côté sud





INVENTAIRE			
DESCRIPTION	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	QUANTITÉ	ÉTAT
<b>AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL OU CONNEXE</b>			
Sentier(s) - Principal (aux) - Informel(s)	Poussière de pierre, large (± 3 m) Terre battue, dans le boisé	+++	3
Clôture / Haie	Variées, en bordure des résidences	-	-
Plantations	Plantations récentes	+	4
	Arbres matures variés	+++	variable
	Haie de cèdre (rue du Limousin)	+	2
Surfaces gazonnées	Plaine	+++	4
Boisé	Parcours d'hébertisme improvisé	+++	variable
Drainage	Rigole en bordure de la rue Victoria	-	-
Cloches de béton	Entrée - rue Victoria	3	2-3
Enseigne de parc	Standard	1	5
<b>ÉQUIPEMENTS DE PARC</b>			
Banc(s) avec dossier	Plastique recyclé (sable), sur dalle de béton	3	4
Panier(s) à rebuts - Déchets / Recyclage - Déchets	Plastique recyclé (sable), ancrés	3	3
	Plastique (noir), ancrés	2	2-3
<b>LÉGENDE</b>			
État: 5 = Excellent 4 = Bon 3 = Passable 2 = Mauvais 1 = Critique			
Quantité: + Peu ++ Moyen +++ Beaucoup			

## OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Situé sur l'avenue Victoria, le parc se trouve à la limite des villes de Saint-Lambert et Longueuil.

Sentiers utilisés pour relier le Milieu de vie Prévaille-les-Champs et le quartier voisin, sur le territoire de la Ville de Longueuil (exemple: étudiants).

Le site est adjacent au terrain de golf Country-Club de Montréal.

Aucun stationnement disponible pour accéder au parc via l'avenue Victoria. En voiture, le parc est plus facilement accessible par la rue du Limousin.

## DÉFICIENCES / CONSTATS

Présence de débris, d'arbres morts, cassés ou tombés dans le boisé.

Présence de mobiliers de bois endommagés (débris).

L'implantation d'équipements planifiés pourrait remplacer les aménagements improvisés présents dans le boisé (sécurité, esthétique, propreté).

Sentiers principaux accessibles.

Peu de mobilier.

## VOCATION PROPOSÉE



INFORMATIONS GÉNÉRALES	
MILIEU DE VIE	7 - Prévile-les-Champs
ADRESSE	Boulevard Simard
TYPLOGIE	Voisinage
VOCATION	Détente
SUPERFICIE	11 124 m <sup>2</sup>
ACTIVITÉS	



CONTEXTE

**LOCALISATION**



**PHOTOS DES CONDITIONS EXISTANTES**



Talus / écran en bordure du boulevard Simard



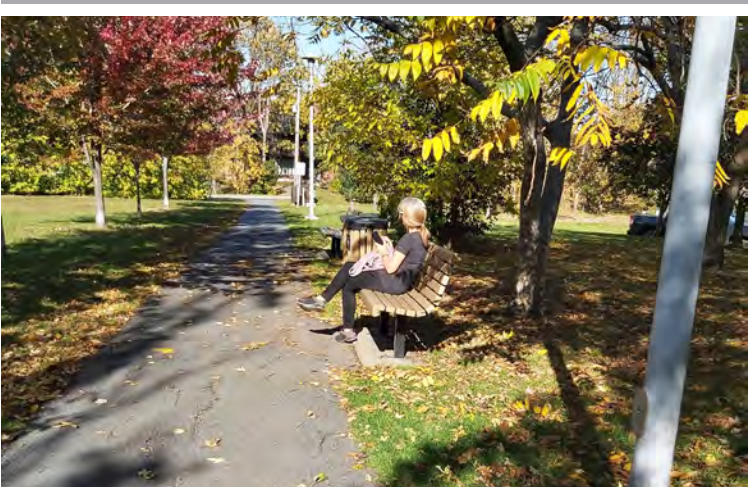
Sentier côté ouest



Modulations de terrain



Aire libre gazonnée et plantée d'arbres matures



Sentier côté est



Plantations ornementales





INVENTAIRE			
DESCRIPTION	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	QUANTITÉ	ÉTAT
<b>AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL OU CONNEXE</b>			
Sentier(s)	Béton bitumineux	++	2
Surfaces gazonnées	Modulation de terrain, talus / écran en bordure du boulevard Simard	+++	4
Éclairage		-	-
Plantations	Plantations récentes	+	4
	Arbres matures variés et dispersés	+++	4
	Plantations ornementales	++	4
Drainage	Puisards	-	-
Bordure(s)	Bois, autour d'un arbre	-	2
Enseigne de parc	Standard	1	5
<b>ÉQUIPEMENTS DE PARC</b>			
Banc(s) avec dossier	Plastique recyclé (sable), sur dalle de béton	5	4
Panier(s) à rebuts / recyclage	Plastique recyclé (sable), sur dalle de béton	4	3
<b>LÉGENDE</b>			
État: 5 = Excellent 4 = Bon 3 = Passable 2 = Mauvais 1 = Critique			
Quantité: + Peu ++ Moyen +++ Beaucoup			

**DÉFICIENCES / CONSTATS**

Présence d'ornières en bordure du sentier dûes au passage d'un véhicule d'entretien.

Surfaces des sentiers en béton bitumineux fissurées.

Site accessible.

**VOCATION PROPOSÉE****OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Parc situé au coeur d'un secteur résidentiel d'habitations multifamiliales.

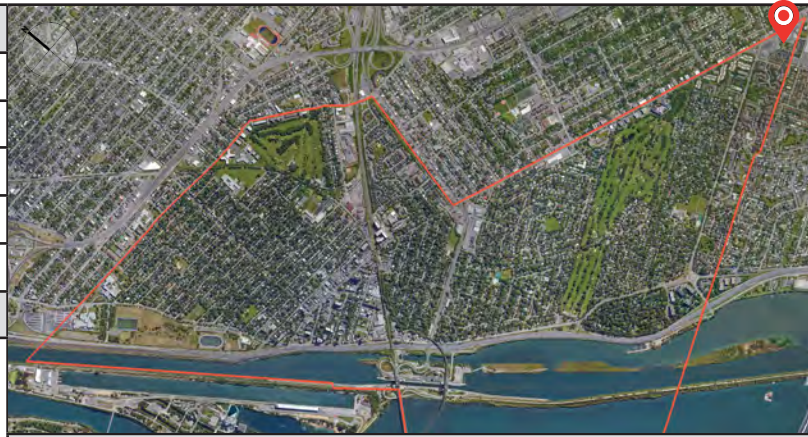
Stationnement sur rues avoisinantes.

Parc accessible par le boulevard Simard et la rue d'Orléans / de Navarre.

Parc ouvert, sans clôture. Les terrains avoisinants se fondent à l'espace-parc.



INFORMATIONS GÉNÉRALES	
MILIEU DE VIE	7 - Prévile-les-Champs
ADRESSE	Avenue d'Isère
TYPLOGIE	Voisinage
VOCATION	Récréative
SUPERFICIE	2 375 m <sup>2</sup>
ACTIVITÉS	



CONTEXTE



LOCALISATION



PHOTOS DES CONDITIONS EXISTANTES



Entrée du parc, avenue d'Isère



Talus / écran (secteur commercial)



Aménagement global



Module de jeux 2-12 ans



Balçoire



Équipements de jeux, type - sur ressort



INVENTAIRE			
DESCRIPTION	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	QUANTITÉ	ÉTAT
<b>AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL OU CONNEXE</b>			
Sentiers(s)	Béton bitumineux	+	4
Clôture	Maille de chaîne et bois (commercial)	-	-
Plantations	Plantations récentes	+	3
	Arbres matures variés	++	3
Talus / Écran végétal	Limite du secteur commercial	+	3
Éclairage	Aux entrées via secteur ccommercial	2	-
Enseigne de parc	Standard	1	5
<b>ÉQUIPEMENTS DE PARC</b>			
Banc(s) avec dossier	Plastique recyclé (gris), sur dalle de béton	4	5
Table(s) de pique-nique	Hexagonale, plastique recyclé (gris), sur dalle de béton	2	2
Panier(s) à rebuts recyclage	Plastique recyclé (gris)	1	3
<b>ÉQUIPEMENTS / INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES</b>			
<b>Aire de jeux</b> - Balançoire - 1 portique	Fibre de bois, sans bordure	-	2
	Siège(s) pour bébé	1	4
	Siège(s) pour parent-enfant	1	4
<b>Aire de jeux 2-5 ans</b> - Équipement(s) de jeux	Sable, sans bordure	-	1
	Type - sur ressort	2	1
<b>Aire de jeux 2-12 ans</b> - Module de jeux	Fibre de bois, sans bordure	-	3
	Avec glissoire de plastique	1	2
<b>LÉGENDE</b>			
État: 5 = Excellent 4 = Bon 3 = Passable 2 = Mauvais 1 = Critique			
Quantité: + Peu ++ Moyen +++ Beaucoup			

## OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Parc situé à proximité du secteur commercial, sur une rue qui finit en cul-de-sac.

## DÉFICIENCES / CONSTATS

Aires de jeux en contrebas.

Surfaces de fibre de bois ou sable mal définies. Contamination par le gazon et membrane apparente à certains endroits.

Glissoire du module de jeux cassée.

L'aménagement des aires de jeux ainsi que les équipements ne semblent pas respecter les normes.

Les équipements sont désuets, décolorés et montrent des signes évidents de détérioration.

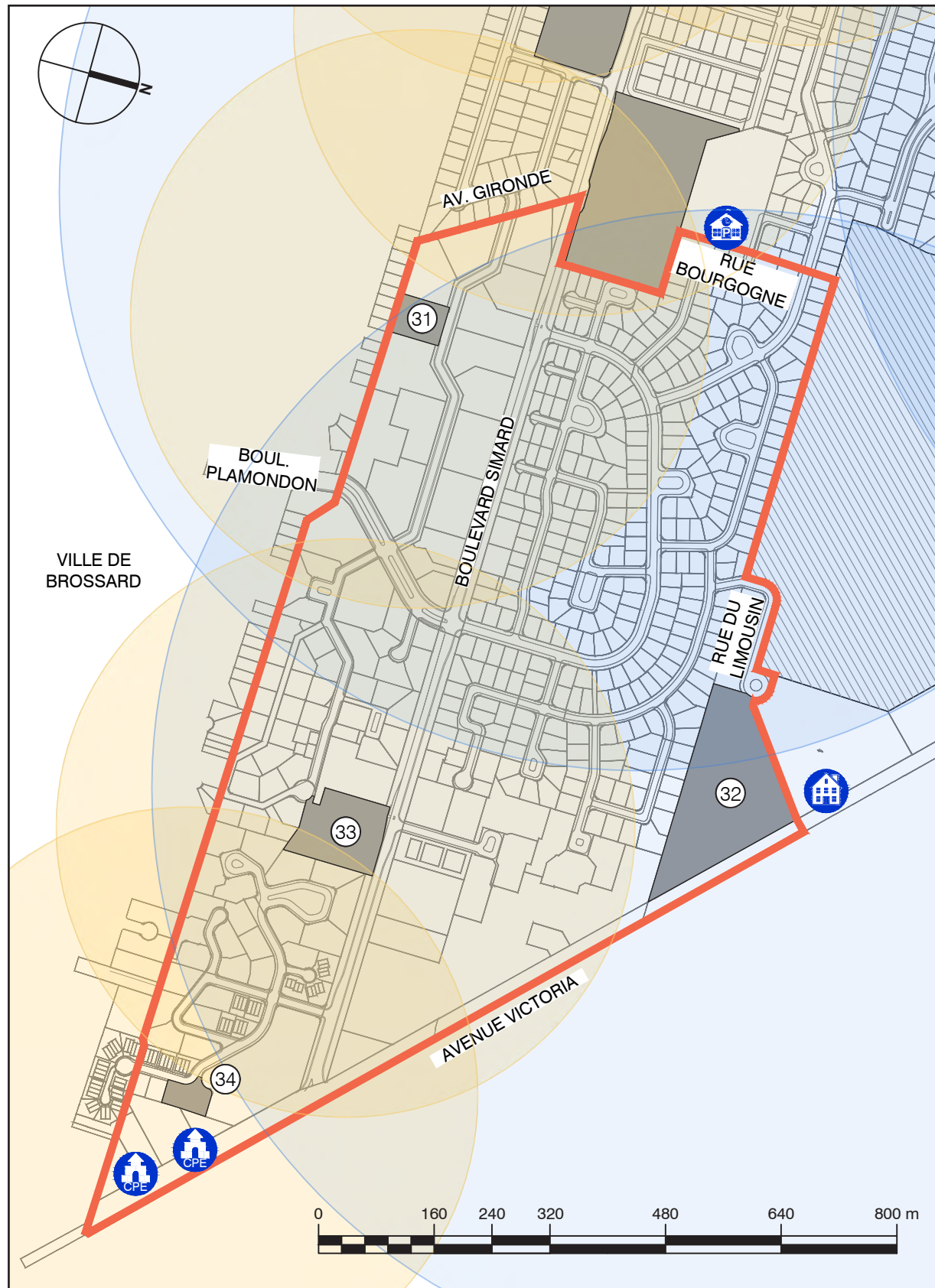
Les dalles de béton des bancs ne se raccordent pas adéquatement aux niveaux du sol adjacent (surélevées).

Marques de vandalisme sur le mobilier (table).

Accessibilité universelle déficiente. Abaissement de bordure, mais l'accès aux aménagements demeure difficile.

## VOCATION PROPOSÉE





**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LES PARCS DU MILIEU DE VIE**

Réfection des sentiers existants dans les parcs à vocation détente et culturelle.

Amélioration de l'accessibilité universelle pour les sentiers.

Rénovation à court terme du parc Lambert-Closse.

Mise en valeur du parc du Limousin: aménagements intégrés au milieu naturel type parcours d'hébertisme, sentiers de vélo de montage avec modules, aire de jeux pour 2-5 ans.

Intégration d'un volet éducatif avec interprétation sur le milieu naturel au parc du Limousin.

Poursuivre les plantations d'arbres dans les espaces publics.

Ajout de mobilier divers dans les parcs à vocation détente: bancs berçants, hamacs, balançoires.

**RECOMMANDATIONS D'ACTIVITÉS POUR LES PARCS DU MILIEU DE VIE**

No	Nom	TYPOLOGIE	VOCATION PROPOSÉE	RAYON DE DESSERTE	SUPERFICIE	ACTIVITÉS	
						EXISTANTES	+ PROPOSÉES
31	Parc de Navarre	Voisinage	Détente	400 m	3 868 m <sup>2</sup>		
32	Parc du Limousin	Quartier	Détente Récréative	800 m	29 605 m <sup>2</sup>		
33	Parc de Fontainebleau	Voisinage	Détente	400 m	11 124 m <sup>2</sup>		
34	Parc Lambert-Closse	Voisinage	Récréative	400 m	2 375 m <sup>2</sup>		









## 4.1 ENJEUX, ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENT

Globalement, la synthèse des analyses de l'inventaire ainsi que la consultation publique, ont révélé des enjeux importants à considérer pour consolider le réseau de parcs actuels. De ces constats, de grandes orientations de planification sont proposées ci-dessous.

Les interventions à effectuer pour consolider un réseau de parcs et espaces verts qui répond aux attentes des citoyens sont nombreuses et nécessiteront des ressources importantes. En fonction de l'analyse du territoire, des tendances et des attentes, différentes recommandations d'aménagement sont proposées dans cette section du rapport.

### ENJEU 1 : L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET L'INCLUSIVITÉ

Constat: En général, les parcs sont accessibles universellement pour les sentiers, sauf quelques exceptions. Des surfaces non uniformes, craquelées ou avec dépressions ont été observées sur les sentiers existants. De plus, certaines bordures de rue et de trottoirs non abaissées représentent des obstacles pour les personnes à mobilité réduite. L'accès aux équipements et installations récréatives, sportives, culturelles ou de détente dans les parcs ne sont pas toujours accessibles pour tous. Les toilettes existantes sont peu ouvertes.



#### ORIENTATION #1: AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ESPACES PUBLICS

##### Recommandations d'aménagement :

- 1.1 Améliorer la connectivité entre les milieux de vie.
  - Acquisition de servitudes afin de permettre le prolongement de liens de circulation piéton / cycliste ou pour la création de nouveaux liens.
- 1.2 Améliorer l'accessibilité universelle à toutes les installations dans les parcs.
  - Rénovation des sentiers pour offrir des surfaces de marches nivelées et sécuritaires pour les personnes à mobilité réduite.
  - Aménager des entrées charretières et des abaissements de bordures.
  - Rendre accessible les toilettes existantes (heures d'ouverture).
- 1.3 Aménager au moins une aire de jeux inclusive dans chacun des milieux de vie de la ville et cibler les parcs de quartier.
- 1.4 Aménager une toilette accessible dans chaque parc de quartier ou parc avec jeux d'eau.

### ENJEU 2 : PAYSAGE RIVERAIN (ACCESSIBILITÉ)

Constat: Le Fleuve est très peu perceptible visuellement et physiquement sur le territoire de Saint-Lambert, sauf à partir du parc du Havre. Les Lambertois n'ont pas accès à une rampe de mise à l'eau publique.



#### ORIENTATION #2: MISE EN VALEUR DU FLEUVE

##### Recommandations d'aménagement :

- 2.1 Évaluer la faisabilité d'utiliser la voie maritime pour la mise à l'eau d'embarcations nautiques non motorisées en terme de sécurité publique et de qualité de l'eau.
- 2.2 Rénover le parc du Havre en bonifiant les aménagements pour mettre en valeur le Fleuve (tour d'observation, plateforme avec avancée au-dessus de l'eau avec mobilier distinctif).
- 2.3 Créer un mur anti-bruit pour réduire le bruit en provenance de la route 132.
- 2.4 Créer un partenariat pour élaborer un circuit touristique de découverte nature des îles de la voie maritime avec navette fluviale.





**ENJEU 3 : DIVERSITÉ DE L'OFFRE RÉCRÉATIVE**

Constat: le réseau de parcs de Saint-Lambert est très étendu sur le territoire et certains milieux de vie sont moins bien desservis en équipements sportifs et récréatifs.


**ORIENTATION #3 : RÉNOVATION DE PARCS EXISTANTS EN PROPOSANT DES ACTIVITÉS POUR TOUTES LES CATÉGORIES D'ÂGE**
**Recommandations d'aménagement :**

- 3.1 Réaliser des concepts d'aménagement pour les parcs à rénover.
- 3.2 Aménager des espaces récréatifs ciblant les clientèles moins favorisées, soit les adolescents et les aînés.
- 3.3 Installer des équipements récréatifs complémentaires ou diversifiés entre les parcs d'un même secteur.
- 3.4 Installer du mobilier distinctif varié (bancs berçants, balançoires, hamacs, tables de jeux).
- 3.5 Évaluer la faisabilité de reconverter un des golfs en grand parc urbain.

**ENJEU 4 : MISE À NIVEAU ET ENTRETIEN**

Constat: les parcs ont été aménagés à des époques différentes, la configuration de certains parcs est à revoir, certains équipements de jeux sont désuets et les surfaces de certains plateaux sportifs nécessitent une réfection importante.


**ORIENTATION #4 : PROCÉDER AU REMPLACEMENT ET À LA MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS**
**Recommandations d'aménagement :**

- 4.1 Rénover les surfaces de certains plateaux sportifs (nivellement / drainage).
- 4.2 Remplacer des infrastructures existantes qui sont désuètes.
- 4.3 Développer une signature visuelle générale pour l'ensemble des parcs du réseau (le choix et les couleurs du mobilier et mobilier, uniformisation des équipements d'éclairage et harmonisation des matériaux utilisés).

**ENJEU 5 : LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Constat: Globalement, les parcs de Saint-Lambert possèdent de nombreux arbres matures et offrent des points de fraîcheur d'intérêt. Les arbres et leur ombrage ont une valeur très importante pour les Lambertois. Les piscines, pataugeoires et jeux d'eau desservent bien le territoire et devraient être conservés et rénovés pour maintenir le confort et la qualité des milieux de vie.


**ORIENTATION #5 : RÉNOVATION ET CRÉATION DE POINTS DE FRAÎCHEUR**
**Recommandations d'aménagement :**

- 5.1 Conserver et rénover les piscines et pataugeoires existantes.
- 5.2 Aménager des jeux d'eau supplémentaires dans les secteurs de milieux de vie enclavés.
- 5.3 Installer des fontaines à boire dans les parcs avec plateaux sportifs (soccer, baseball, basketball, tennis, etc.)
- 5.4 Diminuer les surfaces minéralisées dans les parcs et opter pour des surfaces perméables captant moins la chaleur.
- 5.5 Poursuivre les efforts de plantation d'arbres pour préserver la canopée et la biodiversité.
- 5.6 Diversifier les zones d'ombrage en installant des toiles ombrières et des abris soleil.


**ORIENTATION #6 : PROLONGEMENT DE LA SAISON HIVERNALE**
**Recommandations d'aménagement :**

- 6.1 Aménager une patinoire réfrigérée multifonctionnelle (couverte avec toit).
- 6.2 Évaluer la faisabilité d'utiliser des canons à neige pour enneiger les buttes de glisse.
- 6.3 Évaluer la faisabilité d'aménager un parcours de fatbike sur le territoire.

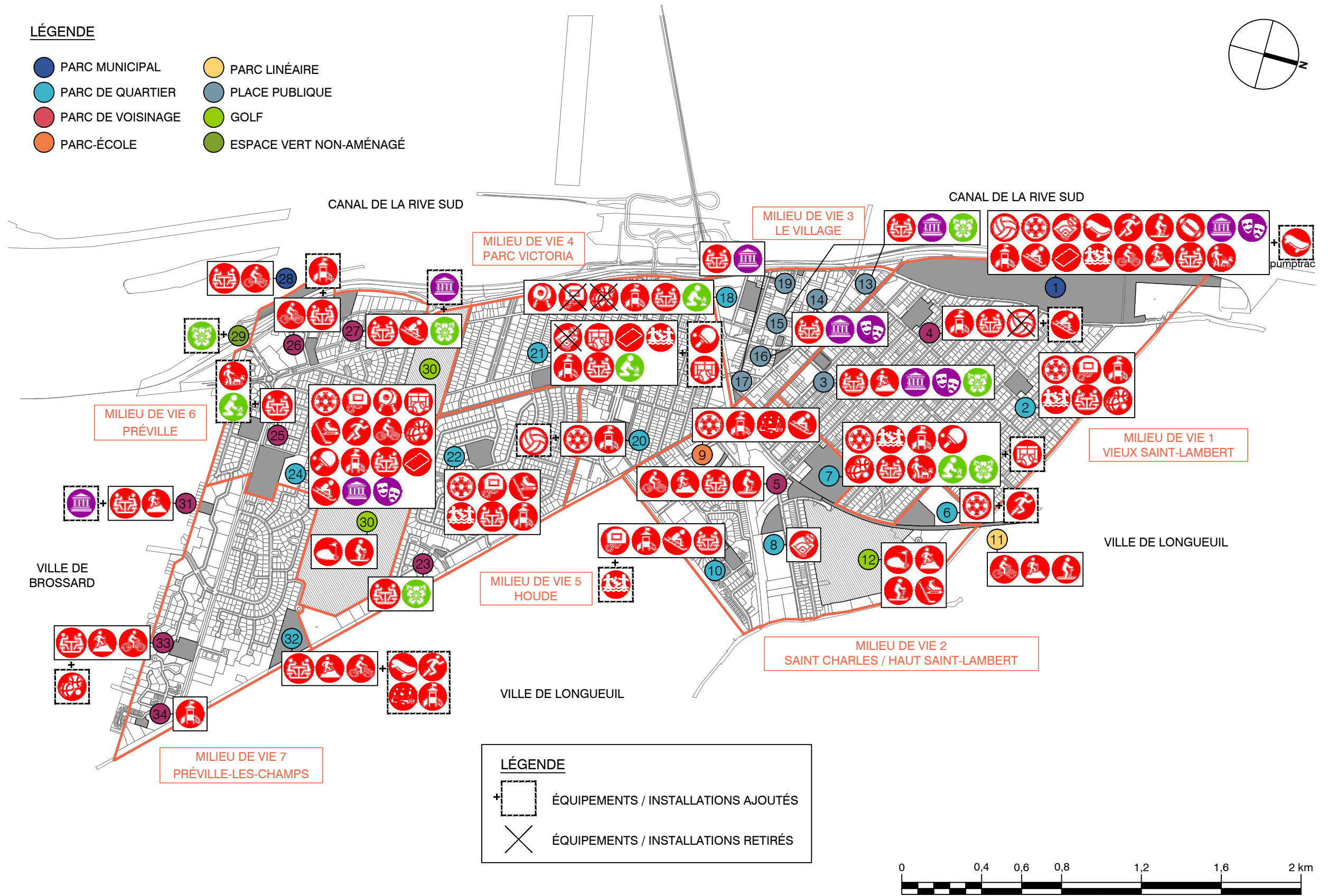


# CARTE DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS/SPORTIFS PROPOSÉS

- 1 Parc de la Voie Maritime
- 2 Parc Dulwich
- 3 Parc Mercille
- 4 Parc Logan
- 5 Parc du Golf
- 6 Parc de Brixton
- 7 Parc Lespérance
- 8 Parc Saint-Charles
- 9 Parc-école Rabeau
- 10 Parc Upper-Edison
- 11 Coulée verte
- 12 Golf de Saint-Lambert
- 13 Parc du Centenaire
- 14 Parc Gordon
- 15 Parc Lorne
- 16 Parc du Village
- 17 Parc de la Gare
- 18 Parc Saint-Denis
- 19 Parc des Maires
- 20 Parc de l'Union
- 21 Parc Alexandra
- 22 Parc Houde
- 23 Parc de la Renaissance
- 24 Parc Préville
- 25 Parc du Pas-de-Calais
- 26 Parc du Rhône
- 27 Parc de Bretagne
- 28 Parc du Havre
- 29 Boisé du Maronnier
- 30 Country Club de Montréal
- 31 Parc de Navarre
- 32 Parc du Limousin
- 33 Parc de Fontainebleau
- 34 Parc Lambert-Closse

## LÉGENDE

- |  |   |
|--|---|
| <span style="color: blue;">●</span> PARC MUNICIPAL   | <span style="color: orange;">●</span> PARC LINÉAIRE               |
| <span style="color: cyan;">●</span> PARC DE QUARTIER | <span style="color: grey;">●</span> PLACE PUBLIQUE                |
| <span style="color: red;">●</span> PARC DE VOISINAGE | <span style="color: green;">●</span> GOLF                         |
| <span style="color: brown;">●</span> PARC-ÉCOLE      | <span style="color: lightgreen;">●</span> ESPACE VERT NON-AMÉNAGÉ |



## LÉGENDE

- + ÉQUIPEMENTS / INSTALLATIONS AJOUTÉS
- X ÉQUIPEMENTS / INSTALLATIONS RETIRÉS





## 4.2 PLAN D'INTERVENTION ET ENVERGURES BUDGÉTAIRES

Le plan d'intervention suivant présente les recommandations proposées pour l'ensemble du réseau de parcs de Saint-Lambert sur un horizon de 10 ans.

Le plan d'interventions permet d'identifier les priorités en fonction de l'inventaire et de l'analyse des sections précédentes. Le plan d'intervention est présenté par milieu de vie à l'aide d'un tableau de référence. Les recommandations d'aménagement sont des interventions spécifiques et la priorisation indiquée est celle du moment des travaux. Les recommandations qui impliquent d'éventuelles acquisitions de terrain n'ont pas été planifiées, ni évaluées au niveau du budget.

Chacune des interventions présentées a été classée selon les critères de priorisation suivants:

### 1 URGENT (Horizon de 1 à 2 ans)

- Interventions qui impliquent des enjeux de sécurité.
- Travaux en cours (déjà planifiés au Plan triennal d'immobilisation de la Ville).

#### Projets prioritaires:

- Parc de la Voie Maritime: rénovation butte à glisser (en cours) et skateparc.
- Parc Logan: réaménagement du parc (en cours).
- Parc Lespérance: chalet et éclairage du boulingrin.
- Parc Gordon: réaménagement du parc (en cours).
- Parc du Village, parc de la Renaissance: ajout de mobilier.
- Parc de l'Union: réaménagement du parc (en cours).
- Parc Houde: filet de sécurité basketball.
- Parc de la Renaissance: ajout de mobilier divers (bancs berçants, placotoirs).
- Parc Préville: réfection de la piscine / pataugeoire et chalet vestiaire.
- Parc du Rhône: ajout d'une aire de jeux (2-5 ans) et de mobilier.

### 2 COURT TERME (Horizon de 3 à 5 ans)

- Rénovation / réfection de plateaux sportifs.
- Rénovation piscine / pataugeoire.

#### Projets prioritaires:

- Parc de la Voie Maritime: rénovation chalet d'entreposage, ajout pumptrack, relocalisation baseball et ajout d'un autre petit, ajout volleyball de plage.
- Parc de Brixton: réaménagement soccer, ajout aire d'entraînement.
- Parc Lorne: ajout mobilier (placotoirs, bancs berçants), réfection pergola.
- Parc Saint-Denis: ajout pickleball, retrait pétanque et basket.
- Parc Alexandra: rénovation chalet, piscine, pataugeoire, aire de jeux, retrait baseball, ajout 3 terrains de tennis.
- Parc Lambert-Closse: réaménagement du parc.

### 3 MOYEN TERME (Horizon 6 à 8 ans)

- Rénovation sentiers
- Bonification des équipements / installations
- Rénovation piscine / pataugeoire

#### Projets:

- Parc Lespérance: ajout 3 terrains de tennis.
- Parc-école Rabeau: remplacement des équipements de jeux.
- Parc Upper-Edison: ajout jeux d'eau, mobilier, placette; rénovation aires de jeux, sentiers.
- Parc Préville: rénovation chalet, piscine, pataugeoire; ajout soccer synthétique.
- Berge du Havre: Ajout et remplacement mobilier, ajout toilette écologique.
- Parc de Navarre: rénovation sentiers.
- Parc du Limousin: rénovation sentiers; ajout hébertisme, interprétation, mini parcours vélo de montagne et aire de jeux.
- Parc de Fontainebleau: rénovation sentiers, ajout pétanque et mobilier divers.

### 4 LONG TERME (Horizon de 9 à 10 ans et plus)

- Rénovation sentiers
- Bonification des équipements / installations

#### Projets:

- Parc Dulwich, Parc Mercille, Parc du Golf, Parc Saint-Charles, Coulée verte, Parc du Centenaire, Parc de la Gare, Boisé du Maronniers: rénovation sentiers; ajout de mobilier.
- Parc des Maires: réaménagement du parc.
- Parc Houde: réfection surface des soccers, ajout éclairage au soccer.
- Parc Préville: ajout d'une patinoire réfrigérée.
- Parc du Pas-de-Calais: ajout enclos à chiens, jardins collectifs.
- Parc de Bretagne: rénovation sentiers et ajout de mobilier.
- Boisé du Marronnier: ajout signalétique, entrée de ville, plantations.

Il est à noter que les coûts sont présentés sous forme d'envergures budgétaires avec les tranches suivantes:

- |                                  |                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| - Moins de 50 000 \$             | - Entre 750 000 \$ et 1 000 000 \$   |
| - Entre 50 000 \$ et 150 000 \$  | - Entre 1 000 000 \$ et 1 500 000 \$ |
| - Entre 150 000 \$ et 250 000 \$ | - Entre 1 500 000 \$ et 2 000 000 \$ |
| - Entre 250 000 \$ et 500 000 \$ | - 2 000 000 \$ et plus.              |
| - Entre 500 000 \$ et 750 000 \$ |                                      |

L'exercice de planification des projets par parc, par milieu de vie et par envergures budgétaires à court, moyen et long terme implique de considérer indéniablement les ressources de la Ville de Saint-Lambert ainsi que sa capacité budgétaire à réaliser des projets. Le tableau suivant tient compte de cette réalité.



4.2.1 MILIEU DE VIE 1 - VIEUX SAINT-LAMBERT

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	x		Priorisation	Phasage des travaux				
									Consultation du milieu	Planification		Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)	
1 Vieux Saint-Lambert	1	Parc de la Voie Maritime	Municipal	-	Récréative Sportive	-	Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Butte à glisser Skateparc			1	1 M \$ à 1,5 M \$	-	-	-	
							Ajout d'équipements et / ou installations.	Toiles ombrières (PMV3) PVM1 - Lignage 2 terrains (soccer à 7) PVM1 - Lignage 1 terrain (soccer à 9) PVM3 - Lignage 1 terrain (soccer à 9)			2	-	2 M \$ et plus	-	-	
							Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Surfaces amortissantes des aires de jeux PVM1 - Surface synthétique								
							Mise à niveau de l'éclairage.	Soccer PVM1 et PVM2								
Enlèvement ou relocalisation d'équipements et / ou installations.	Retrait baseball existant															
							Ajout d'équipements et / ou installations.	Pumptrack Baseball (midget) Volleyball de plage (2 terrains)  Tour pour le tournage vidéo des matchs (PVM1 et PVM3)								
							Réfection des aménagements existants.	Revoir le réseau de sentiers Ajout de plantations (écran)								
							Rénovation du chalet	PVM1 - Chalet entreposage piste de course								
	2	Parc Dulwich	Quartier	-	Récréative Sportive	-	Ajout de mobilier.	Supports à vélos			4	-	-	-	Moins de 50 000 \$	
	3	Parc Mercille	Place publique	-	Détente Culturelle	-	Réfection des aménagements existants.	Sentiers			4	-	-	-	50 000 \$ à 150 000 \$	
	4	Parc Logan	Voisinage	Parc-école	Récréative Sportive	-	Aménagement global du parc.	Processus en cours	x		1	1 M \$ à 1,5 M \$	-	-	-	

Code de priorisation des interventions avec horizon de temps

- 1 Urgent (1 à 2 ans)
- 2 Court terme (3 à 5 ans)
- 3 Moyen terme (6 à 8 ans)
- 4 Long terme (9 à 10 ans)





## 4.2.2 MILIEU DE VIE 2 - SAINT-CHARLES / HAUT SAINT-LAMBERT

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	Consultation		Priorisation	Phasage des travaux				
									x	✓		Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)	
2 Saint-Charles Haut Saint-Lambert	5	Parc du Golf	Voisinage	-	Détente	-	Conservation des aménagements .	-			4	-	-	-	50 000 \$ à 150 000 \$	
	6	Parc de Brixton	Quartier	Parc-école	Récréative Sportive	-	Ajout d'équipements et / ou installations.	Aire d'entraînement avec accès à la Coulée Verte Plantations	x	✓	2	-	750 000 \$ à 1 M \$	-	-	
							Aménagement global du parc.	Partenariat avec l'école secondaire								
	7	Parc de Lespérance	Quartier	-	Récréative Sportive	-	Enlèvement ou relocalisation d'équipements et / ou installations.	Ping pong à relocaliser (sécurité)			1	150 000 \$ à 250 000 \$	-	-	-	
							Rénovation du chalet	Chalet du boulingrin								
							Mise à niveau de l'éclairage.	Terrains de boulingrin								
						Ajout d'équipements et / ou installations.	Tennis (3 courts)							1,5 M \$ à 2 M \$		
						Étude / Analyse	Évaluer la possibilité de rendre public les tennis				3	-	-	-	-	
	8	Parc Saint-Charles	Quartier	-	Sportive	Récréative	Ajout de mobilier.	Tables, bancs	x	✓	4	-	-	-	Moins de 50 000 \$	
	9	Parc-école Rabeau	Parc-école	-	Récréative Sportive	-	Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Équipements de jeux à remplacer			3	-	-	500 000 \$ à 750 000 \$	-	

Code de priorisation des interventions avec horizon de temps

1	Urgent (1 à 2 ans)	2	Court terme (3 à 5 ans)	3	Moyen terme (6 à 8 ans)	4	Long terme (9 à 10 ans)
---	--------------------	---	-------------------------	---	-------------------------	---	-------------------------



SECTION 4 - ENJEUX, ORIENTATIONS ET PLAN D'INTERVENTION

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	x		Priorisation	Phasage des travaux			
									Consultation du milieu	Planification		Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)
	10	Parc Upper-Edison	Voisinage	Quartier	Récréative	-	Ajout d'équipements et / ou installations. Ajout de mobilier. Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations. Amélioration de l'accessibilité universelle et l'inclusivité des aménagements. Aménagement global du parc.	Aire de jeux 2-5 ans Jeux d'eau Placette de détente Plantations Tables, tables de jeux, bancs, ombrière, bancs berçants Aire de jeux 6-12 ans Sentiers Diversifier l'offre (multigénérationnelle)		✓	1	-	-	750 000 \$ à 1 M \$	-
	11	Coulée verte	Parc linéaire	-	Récréative	-	Conservation des aménagements .	Lien vers le Parc de la Gare Connexion avec le Golf de Saint-Lambert		✓	4	-	-	-	250 000 \$ à 500 000 \$
	12	Golf de Saint-Lambert (usage hivernal seulement)	Golf	-	Récréative Sportive	-	Ajout d'équipements et / ou installations. Étude / Analyse	Planification du réseau hivernal; sentiers de marche / raquette / ski de fond / fatbike Évaluer la possibilité de rendre accessible une partie du chalet pour les usagers du réseau de sentiers et de la patinoire (accès toilettes)		✓	-	-	-	-	-

Code de priorisation des interventions avec horizon de temps

- 1 Urgent (1 à 2 ans)
- 2 Court terme (3 à 5 ans)
- 3 Moyen terme (6 à 8 ans)
- 4 Long terme (9 à 10 ans)





## 4.2.3 MILIEU DE VIE 3 - LE VILLAGE

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	Consultation		Priorisation	Phasage des travaux			
									x	✓		Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)
3 Le Village	13	Parc du Centenaire	Place publique	-	Détente	-	Conservation des aménagements .	-			4	-	-	-	50 000 \$ à 150 000 \$
	14	Parc Gordon	Place publique	-	Détente Culturelle	-	Aménagement global du parc.	Processus en cours			1	500 000 \$ à 750 000 \$	-	-	-
	15	Parc Lorne	Place publique	-	Détente Culturelle	-	Réfection ou remplacement de mobilier.	Pergolas de bois			2	-	50 000 \$ à 150 000 \$	-	-
							Ajout de mobilier.	Bancs, placottoirs							
	16	Parc du Village	Place publique	-	Détente Culturelle	-	Ajout de mobilier.	Tables et bancs amovibles Toiles ombrières			1	50 000 \$ à 150 000 \$	-	-	-
	17	Parc de la Gare	Place publique	-	Détente Culturelle	-	Conservation des aménagements .	-			4	-	-	-	Moins de 50 000 \$
	18	Parc Saint-Denis	Quartier	-	Récréative Sportive	-	Ajout d'équipements et / ou installations.	Pickleball (3-4 terrains)			2	-	250 000 \$ à 500 000 \$	-	-
Enlèvement ou relocalisation d'équipements et / ou installations.							Retrait du pétanque Retrait du basketball								
Aménagement global du parc.							Unifier le parc								
19	Parc des Maires	Place publique	-	Détente Culturelle	-	Enlèvement ou relocalisation de mobilier.	Revoir l'implantation			4	-	-	-	50 000 \$ à 150 000 \$	
						Amélioration de l'accessibilité universelle et de l'inclusivité des aménagements.	Sentier	x	✓						
						Aménagement global du parc.	Placette pour résidents								

Code de priorisation des interventions avec horizon de temps

1	Urgent (1 à 2 ans)	2	Court terme (3 à 5 ans)	3	Moyen terme (6 à 8 ans)	4	Long terme (9 à 10 ans)
---	--------------------	---	-------------------------	---	-------------------------	---	-------------------------



4.2.4 MILIEU DE VIE 4 - PARC VICTORIA / ALEXANDRA

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	x		Priorisation	Phasage des travaux			
									Consultation du milieu	Planification		Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)
4 Parc Victoria - Alexandra	20	Parc de l'Union	Quartier	-	Récréative Sportive		Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Mini-soccer	x	✓	1	500 000 \$ à 750 000 \$			
							Aménagement global du parc.	Diversifier l'offre / multigénérationnelle							
							Amélioration de l'accessibilité universelle et de l'inclusivité des aménagements.	Aire de jeux inclusive et chalet							
							Ajout d'équipements et / ou installations.	Aire de jeux inclusive Volleyball de plage (1 terrain)							
	21	Parc Alexandra	Quartier	-	Récréative Sportive	-	Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Piscine / pataugeoire (déjà prévu au PTI) Chalet vestiaire de la piscine Surface acrylique tennis Aires de jeux		✓	2		2 M \$ et plus		
							Enlèvement ou relocalisation d'équipements et / ou installations.	Retrait baseball existant							
							Ajout d'équipements et / ou installations.	Tennis (3 courts) Ping pong							
							Amélioration de l'accessibilité universelle et de l'inclusivité des aménagements.	Sentiers, aire de jeux inclusive							
						Aménagement global du parc.									

Code de priorisation des interventions avec horizon de temps

- 1 Urgent (1 à 2 ans)
- 2 Court terme (3 à 5 ans)
- 3 Moyen terme (6 à 8 ans)
- 4 Long terme (9 à 10 ans)





4.2.5 MILIEU DE VIE 5 - HOUDE

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>		x	✓	Priorisation	Phasage des travaux			
									x	✓							
Consultation du milieu	Planification	Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)												
5 Houde	22	Parc Houde	Quartier	-	Récréative Sportive	-	Ajout d'équipements et / ou installations.	Filet de protection (basketball)			1	Moins de 50 000 \$	-	-	-		
							Réfection ou remplacement de mobilier.	Banc des joueurs (soccer)									
							Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Soccer (surface gazon)			4			250 000 \$ à 500 000 \$			
							Ajout d'appareils d'éclairages.	Soccer									
	23	Parc de la Renaissance	Voisinage	-	Détente	-	Ajout de mobilier.	Tables, bancs, placottoirs			1	Moins de 50 000 \$	-	-	-		

Code de priorisation des interventions avec horizon de temps

- 1 Urgent (1 à 2 ans)
- 2 Court terme (3 à 5 ans)
- 3 Moyen terme (6 à 8 ans)
- 4 Long terme (9 à 10 ans)



4.2.6 MILIEU DE VIE 6 - PRÉVILLE

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	x		Priorisation	Phasage des travaux			
									Consultation du milieu	Planification		Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)
6 Préville	24	Parc Préville	Quartier	Parc-école	Récréative Sportive	-	Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Piscine / pataugeoire Chalet vestiaire de piscine Bâtiment central Surface tapis tennis Soccer (surface synthétique) Anneau de glace Basketball	x	✓	1	1 M \$ à 1,5 M \$	-	-	-
							Ajout d'équipements et / ou installations.	Coin ados (placette)			3	-	-	1,5 M \$ à 2 M \$	-
							Amélioration de l'accessibilité universelle et de l'inclusivité des aménagements.	Sentiers, aire de jeux inclusive			4	-	-	-	
							Ajout de mobilier.	Tables, bancs circulaires							
							Enlèvement ou relocalisation d'équipements et / ou installations.	Retrait du mini-soccer							
							Ajout d'équipements et / ou installations.	Patinoire de hockey réfrigérée multifonctionnelle			4	-	-	2 M \$ et plus	
							25	Parc du Pas-de-Calais			Voisinage	-	Détente	-	Amélioration de l'accessibilité universelle et de l'inclusivité des aménagements.
Ajout d'équipements et / ou installations.	Sentiers Enclos à chiens Jardins collectifs														
Aménagement global du parc.															
26	Parc du Rhône	Voisinage	-	Détente	-	Ajout d'équipements et / ou installations.	Aire de jeux (2-5 ans)			1	250 000 \$ à 500 000 \$	-	-	-	
						Ajout de mobilier.	Bancs berçants, tables de jeux								
27	Parc de Bretagne	Voisinage	-	Détente	-	Amélioration de l'accessibilité universelle et de l'inclusivité des aménagements.	Sentiers			4	-	-	-	150 000 \$ à 250 000 \$	
						Ajout de mobilier.	Bancs								
28	Parc du Havre	Municipal	-	Récréative	-	Ajout d'appareils d'éclairages.	Éclairage de sécurité	x	✓	3	-	-	-	500 000 \$ à 750 000 \$	
						Réfection ou remplacement de mobilier.	Tables, BBQ								
						Ajout d'équipements et / ou installations.	Toilette écologique								
						Aménagement global du parc.									
29	Boisé du Marronnier	Espace vert non aménagé	-	Espace vert aménagé	Entrée de ville	Réfection des aménagements existants.	Entrée de ville Signalétique Plantations ornementales	x	✓	4	-	-	-	50 000 \$ à 150 000 \$	
30	Country Club de Montréal (usage hivernal)	Golf	-	Récréative	-	Ajout d'équipements et / ou installations.	Planification du réseau hivernal; sentiers de marche / raquette / ski de fond / fatbike		✓	-	-	-	-	-	

1 Urgent (1 à 2 ans)    2 Court terme (3 à 5 ans)    3 Moyen terme (6 à 8 ans)    4 Long terme (9 à 10 ans)



## 4.2.7 MILIEU DE VIE 7 - PRÉVILLE- LES-CHAMPS

Milieu de vie	#	Liste des parcs	Typologie actuelle	Typologie proposée	Vocation actuelle	Vocation proposée	Interventions (s)	Particularité (s)	x		Priorisation	Phasage des travaux			
									Consultation du milieu	Planification		Urgent (1-2 ans)	Court terme (3-5 ans)	Moyen terme (6-8 ans)	Long terme (9-10 ans)
7 Préville-Les-Champs	31	Parc Navarre	Voisinage	-	Détente		Réfection des aménagements existants.	Sentiers			3	-	-	150 000 \$ à 250 000 \$	-
							Amélioration de l'accessibilité universelle et de l'inclusivité des aménagements.	Sentiers							
							Réfection ou remplacement de mobilier.	Bancs, pergolas							
							Ajout d'équipements et / ou installations.	Œuvres d'arts							
	32	Parc du Limousin	Voisinage	Quartier	Détente Récréative	Récréative Nature	Ajout d'équipements et / ou installations.	Sentiers multifonctionnels dans le boisé + interprétation		✓	3	-	-	750 000 \$ à 1 M \$	-
								Modules pour vélo de montagne							
								Équipements type parcours d'hébertisme							
	33	Parc de Fontainebleau	Voisinage	-	Détente	-	Ajout d'équipements et / ou installations.	Ajout de plantations (écran)			3	-	-	250 000 \$ à 500 000 \$	-
								Pétanque							
							Réfection des aménagements existants.	Sentiers							
	34	Parc Lambert-Closse	Voisinage	-	Récréative	-	Réfection ou remplacement d'équipements et / ou installations.	Aire de jeux		✓	2	-	150 000 \$ à 250 000 \$	-	
							Aménagement global du parc.								

Code de priorisation des interventions avec horizon de temps

1 Urgent (1 à 2 ans)
 2 Court terme (3 à 5 ans)
 3 Moyen terme (6 à 8 ans)
 4 Long terme (9 à 10 ans)



## 5.1 CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Comme le dit éloquemment le slogan de la Ville de Saint-Lambert : Des ressources déployées à votre service. Notre priorité : vous offrir un milieu de vie de qualité! C'est justement en conservant à l'esprit cette devise que le Plan directeur des parcs et des espaces verts de Saint-Lambert a été élaboré, une ville à dimension humaine reconnue à juste titre pour sa qualité de vie indéniable.

À travers une méthodologie réfléchiée spécifiquement en fonction des besoins des citoyens et des standards les plus récents en matière d'offre récréative, il a été permis de dresser un portrait des sites qui nécessitent des rénovations, des réfections ou tout simplement de nouveaux aménagements, afin notamment de remplacer des équipements plus désuets et d'améliorer l'accessibilité universelle aux installations récréatives et sportives.

Ainsi, nous recommandons à la Ville de s'adjoindre la présence de professionnels en architecture de paysage, en ingénierie et en architecture, selon les besoins, pour procéder adéquatement.

Les parcs que ciblés qui requièrent des travaux dans un horizon à court et moyen terme, sans toutefois s'y limiter, sont les suivants :

- Parc de la Voie Maritime (skateparc)
- Parc Logan
- Parc Gordon
- Parc Upper-Edison
- Parc Saint-Denis
- Parc de l'Union
- Parc Alexandra
- Parc Préville
- Parc du Havre
- Parc Navarre
- Parc du Limousin
- Parc Fontainebleau
- Parc Lambert-Closse

Quantité de plateaux sportifs sont à rénover ou à relocaliser, notamment pour la pratique du soccer et du baseball. Les surfaces des terrains de soccer dans les parcs suivants doivent être restaurées, mieux nivelées et drainées, pour assurer la sécurité des usagers :

- Parc de la Voie Maritime (soccer naturel et relocalisation / ajout de 2 baseball)
- Parc Brixton (soccer naturel)
- Parc de l'Union (soccer naturel)

La rénovation de plusieurs bâtiments de parc existants est à prévoir à court et moyen terme.

De plus, compte tenu des changements climatiques que nous observons actuellement, la recommandation est d'offrir et de conserver les points de fraîcheur existants et également de procéder à la rénovation des piscines des parcs Alexandra et Préville.

L'ajout d'une patinoire réfrigérée est également une proposition à long terme, afin que la saison de pratique du hockey extérieur puisse être prolongée.

Afin de raffiner le portrait sociodémographique et de préciser les besoins en équipements et installations récréatives et sportives par catégorie d'âge, la Ville aurait tout intérêt à faire des démarches dans l'objectif d'obtenir des données de population par milieu de vie, selon le découpage proposé dans le présent rapport. Ce degré de précision supplémentaire permettrait de confirmer les décisions à prendre pour les aménagements futurs.

Enfin, nous tenons à remercier tous les intervenants de la Ville qui ont été impliqués de près ou de loin dans la préparation de ce rapport. Leur étroite collaboration a grandement contribué à l'accomplissement de notre mandat.

C'est avec un grand plaisir que nous avons participé à l'élaboration du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Lambert. Nous espérons que ce document sera d'une précieuse aide afin de planifier judicieusement les rénovations et les futurs aménagements à venir de la ville de Saint-Lambert et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et à l'essor d'une population active et en santé.







indices d'inflation

Code	Année des travaux	%	% cumulatif
0	2020	0,00%	0,00%
1	2021	2,87%	2,87%
2	2022	2,77%	5,72%
3	2023	2,79%	8,67%
4	2024	2,79%	11,70%
5	2025	2,79%	14,82%
6	2026	2,79%	18,02%
7	2027	2,79%	21,31%
8	2028	2,79%	24,70%
9	2029	2,79%	28,18%
10	2030	2,79%	31,75%

Classification par état de conservation

1. Critique
2. Mauvais
3. Passable
4. Bon
5. Excellent

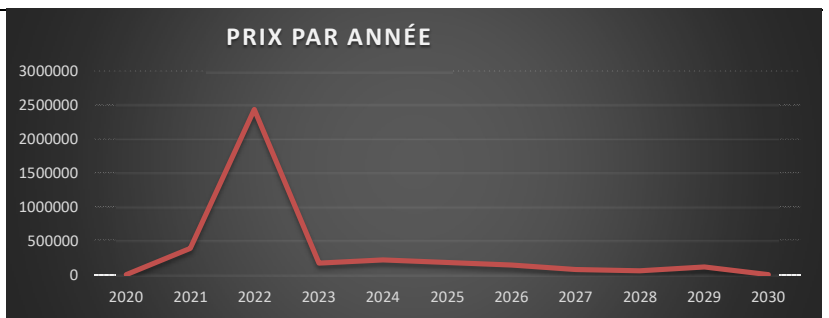
Code	Liste des parcs, bâtiments et équipements	État	Quantité U.M.	Total avant les taxes:	Total
<b>1</b>	<b>Parc de la voie maritime</b>		<b>1632,98 m<sup>2</sup></b>	<b>449 654,85 \$</b>	<b>516 990,66 \$</b>
1.B.1	PVM1 : Chalet - Piste de Course 456 - Riverside	5 - Excellent	98,32 m <sup>2</sup>	35 089,69 \$	40 344,37 \$
1.B.2	PVM1 : Chalet entreposage - Piste de Course 456 - Riverside	2 - Mauvais	93,75 m <sup>2</sup>	216 161,16 \$	248 531,29 \$
1.B.3	PVM3 - Chalet/bloc sanitaire 880 - Riverside	5 - Excellent	38,83 m <sup>2</sup>	17 544,84 \$	20 172,18 \$
1.B.4	Chalet de la piscine de la Voie Maritime 430 - Riverside	4 - Bon	483,82 m <sup>2</sup>	72 338,48 \$	83 171,17 \$
1.B.5	Piscine	4 - Bon	746,06 m <sup>2</sup>	26 622,13 \$	30 608,79 \$
1.B.6	Chalet 420 - Riverside	3 - Passable	57,80 m <sup>2</sup>	67 695,58 \$	77 832,99 \$
1.B.7	Pataugeoire	5 - Excellent	114,40 m <sup>2</sup>	14 202,97 \$	16 329,86 \$
<b>2</b>	<b>Parc de Lespérance</b>		<b>394,52 m<sup>2</sup></b>	<b>169 731,12 \$</b>	<b>195 148,35 \$</b>
2.B.8	Chalet 365 - Lespérance	4 - Bon	31,68 m <sup>2</sup>	52 385,48 \$	60 230,21 \$
2.B.9	Pataugeoire	5 - Excellent	118,60 m <sup>2</sup>	10 305,34 \$	11 848,57 \$
2.B.9.1	Chalet du boulingrin 662 - Avenue Oak	3 - Passable	244,24 m <sup>2</sup>	107 040,30 \$	123 069,58 \$
<b>3</b>	<b>Parc Houde</b>		<b>259,15 m<sup>2</sup></b>	<b>67 086,25 \$</b>	<b>77 132,42 \$</b>
3.B.10	Chalet 365 - Hall	4 - Bon	37,05 m <sup>2</sup>	38 431,56 \$	44 186,69 \$
3.B.11	Jeux d'eau	5 - Excellent	222,10 m <sup>2</sup>	28 654,69 \$	32 945,73 \$
<b>4</b>	<b>Parc Préville</b>		<b>684,50 m<sup>2</sup></b>	<b>703 145,95 \$</b>	<b>808 442,05 \$</b>
4.B.12	Grand bâtiment central près des baskets 120 - Rue du Poitou	4 - Bon	287,50 m <sup>2</sup>	114 197,26 \$	131 298,30 \$
4.B.13	Chalet-vestiaire Rue du Poitou	3 - Passable	89,50 m <sup>2</sup>	110 000,49 \$	126 473,07 \$
4.B.14	Piscine	2 - Mauvais	257,25 m <sup>2</sup>	453 614,23 \$	521 542,96 \$
4.B.15	Pataugeoire	4 - Bon	50,25 m <sup>2</sup>	25 333,96 \$	29 127,72 \$
<b>5</b>	<b>Parc Alexandra</b>		<b>628,00 m<sup>2</sup></b>	<b>1 799 325,02 \$</b>	<b>2 068 773,94 \$</b>
5.B.16	Chalet-vestiaire 265 - Avenue du Régent	2 - Mauvais	217,90 m <sup>2</sup>	176 837,45 \$	203 318,86 \$
5.B.17	Piscine	2 - Mauvais	324,50 m <sup>2</sup>	1 554 484,75 \$	1 787 268,84 \$
5.B.18	Jeux d'eau	2 - Mauvais	85,60 m <sup>2</sup>	68 002,82 \$	78 186,25 \$
<b>6</b>	<b>Parc Union</b>		<b>72,05 m<sup>2</sup></b>	<b>45 950,78 \$</b>	<b>52 831,91 \$</b>
6.B.19	Chalet 375 - Union Blvd	4 - Bon	72,05 m <sup>2</sup>	45 950,78 \$	52 831,91 \$



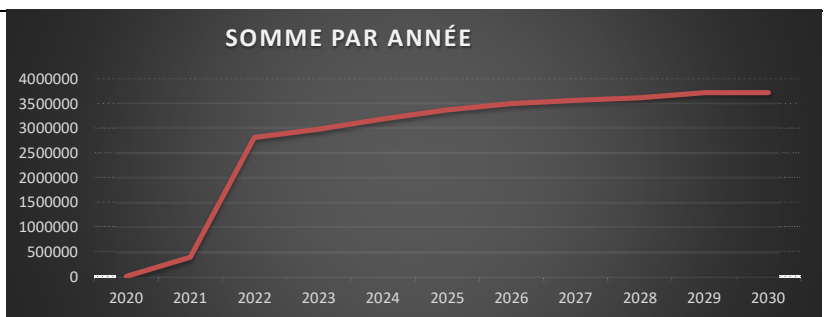
Code	Liste des parcs, bâtiments et équipements	État	Quantité	U.M.	Total avant les taxes:	Total	Année d'ouvrage
<b>5</b>	<b>Parc Alexandra</b>						
5.B.17	Piscine	2 - Mauvais	324,50	m <sup>2</sup>	1 554 484,75 \$	1 787 268,84 \$	2022
<b>4</b>	<b>Parc Préville</b>						
4.B.14	Piscine	2 - Mauvais	257,25	m <sup>2</sup>	453 614,23 \$	521 542,96 \$	2022
<b>1</b>	<b>Parc de la voie maritime</b>						
1.B.2	PVM1 : Chalet entreposage - Piste de Course	456 - Riverside	93,75	m <sup>2</sup>	216 161,16 \$	248 531,29 \$	2021
<b>5</b>	<b>Parc Alexandra</b>						
5.B.16	Chalet-vestiaire	265 - Avenue du Régent	217,90	m <sup>2</sup>	176 837,45 \$	203 318,86 \$	2022
5.B.18	Jeux d'eau		85,60	m <sup>2</sup>	68 002,82 \$	78 186,25 \$	2023
<b>1</b>	<b>Parc de la voie maritime</b>						
1.B.6	Chalet	420 - Riverside	57,80	m <sup>2</sup>	67 695,58 \$	77 832,99 \$	2022
<b>2</b>	<b>Parc de Lespérance</b>						
2.B.9.1	Chalet du boulingrin	662 - Avenue Oak	244,24	m <sup>2</sup>	107 040,30 \$	123 069,58 \$	2021
<b>4</b>	<b>Parc Préville</b>						
4.B.13	Chalet-vestiaire	Rue du Poitou	89,50	m <sup>2</sup>	110 000,49 \$	126 473,07 \$	2023
<b>4</b>	<b>Parc Préville</b>						
4.B.12	Grand bâtiment central près des baskets	120 - Rue du Poitou	287,50	m <sup>2</sup>	114 197,26 \$	131 298,30 \$	2024
<b>1</b>	<b>Parc de la voie maritime</b>						
1.B.4	Chalet de la piscine de la Voie Maritime	430 - Riverside	483,82	m <sup>2</sup>	72 338,48 \$	83 171,17 \$	2024
1.B.5	Piscine		746,06	m <sup>2</sup>	26 622,13 \$	30 608,79 \$	2026
<b>6</b>	<b>Parc Union</b>						
6.B.19	Chalet	375 - Union Blvd	72,05	m <sup>2</sup>	45 950,78 \$	52 831,91 \$	2025
<b>3</b>	<b>Parc Houde</b>						
3.B.10	Chalet	365 - Hall	37,05	m <sup>2</sup>	38 431,56 \$	44 186,69 \$	2025
<b>2</b>	<b>Parc de Lespérance</b>						
2.B.8	Chalet	365 - Lespérance	31,68	m <sup>2</sup>	52 385,48 \$	60 230,21 \$	2026
<b>1</b>	<b>Parc de la voie maritime</b>						
1.B.1	PVM1 : Chalet - Piste de Course	456 - Riverside	98,32	m <sup>2</sup>	35 089,69 \$	40 344,37 \$	2025
1.B.3	PVM3 - Chalet/bloc sanitaire	880 - Riverside	38,83	m <sup>2</sup>	17 544,84 \$	20 172,18 \$	2025
1.B.7	Pataugeoire		114,40	m <sup>2</sup>	14 202,97 \$	16 329,86 \$	2025
<b>2</b>	<b>Parc de Lespérance</b>						
2.B.9	Pataugeoire		118,60	m <sup>2</sup>	10 305,34 \$	11 848,57 \$	2026
<b>3</b>	<b>Parc Houde</b>						
3.B.11	Jeux d'eau		222,10	m <sup>2</sup>	28 654,69 \$	32 945,73 \$	2021
<b>4</b>	<b>Parc Préville</b>						
4.B.15	Pataugeoire		50,25	m <sup>2</sup>	25 333,96 \$	29 127,72 \$	2026

Code	Liste des parcs, bâtiments et équipements	État	Quantité U.M.	Total avant les taxes:	Total	Année d'ouvrage
1.B.2	PVM1 : Chalet entreposage - Piste de Course	2 - Mauvais	93,75 m <sup>2</sup>	204 643,53 \$	235 288,90 \$	2021
3.B.11	Jeux d'eau	5 - Excellent	222,10 m <sup>2</sup>	17 766,29 \$	20 426,79 \$	2021
2.B.9.1	Chalet du boulingrin	3 - Passable	244,24 m <sup>2</sup>	107 040,30 \$	123 069,58 \$	2021
5.B.17	Piscine	2 - Mauvais	324,50 m <sup>2</sup>	1 497 684,40 \$	1 721 962,64 \$	2022
5.B.16	Chalet-vestiaire	2 - Mauvais	217,90 m <sup>2</sup>	142 357,51 \$	163 675,55 \$	2022
1.B.6	Chalet	3 - Passable	57,80 m <sup>2</sup>	67 695,58 \$	77 832,99 \$	2022
4.B.14	Piscine	2 - Mauvais	257,25 m <sup>2</sup>	407 270,47 \$	468 259,23 \$	2022
5.B.18	Jeux d'eau	2 - Mauvais	85,60 m <sup>2</sup>	68 002,82 \$	78 186,25 \$	2023
4.B.13	Chalet-vestiaire	3 - Passable	89,50 m <sup>2</sup>	73 625,89 \$	84 651,36 \$	2023
4.B.12	Grand bâtiment central près des baskets	4 - Bon	287,50 m <sup>2</sup>	114 197,26 \$	131 298,30 \$	2024
1.B.4	Chalet de la piscine de la Voie Maritime	4 - Bon	483,82 m <sup>2</sup>	72 338,48 \$	83 171,17 \$	2024
1.B.1	PVM1 : Chalet - Piste de Course	5 - Excellent	98,32 m <sup>2</sup>	35 089,69 \$	40 344,37 \$	2025
6.B.19	Chalet	4 - Bon	72,05 m <sup>2</sup>	45 950,78 \$	52 831,91 \$	2025
3.B.10	Chalet	4 - Bon	37,05 m <sup>2</sup>	38 431,56 \$	44 186,69 \$	2025
1.B.3	PVM3 - Chalet/bloc sanitaire	5 - Excellent	38,83 m <sup>2</sup>	17 544,84 \$	20 172,18 \$	2025
1.B.7	Pataugeoire	5 - Excellent	114,40 m <sup>2</sup>	14 202,97 \$	16 329,86 \$	2025
1.B.5	Piscine	4 - Bon	746,06 m <sup>2</sup>	26 622,13 \$	30 608,79 \$	2026
4.B.15	Pataugeoire	4 - Bon	50,25 m <sup>2</sup>	25 333,96 \$	29 127,72 \$	2026
2.B.8	Chalet	4 - Bon	31,68 m <sup>2</sup>	52 385,48 \$	60 230,21 \$	2026
2.B.9	Pataugeoire	5 - Excellent	118,60 m <sup>2</sup>	10 305,34 \$	11 848,57 \$	2026
4.B.14	Piscine	6 - Excellent	257,25 m <sup>2</sup>	46 343,76 \$	53 283,74 \$	2027
1.B.2	PVM1 : Chalet entreposage - Piste de Course	6 - Excellent	93,75 m <sup>2</sup>	11 517,63 \$	13 242,40 \$	2027
5.B.16	Chalet-vestiaire	8 - Excellent	217,90 m <sup>2</sup>	34 479,93 \$	39 643,30 \$	2028
3.B.11	Jeux d'eau	9 - Excellent	222,10 m <sup>2</sup>	10 888,40 \$	12 518,94 \$	2028
4.B.13	Chalet-vestiaire	10 - Excellent	89,50 m <sup>2</sup>	36 374,61 \$	41 821,70 \$	2029
5.B.17	Piscine	11 - Excellent	324,50 m <sup>2</sup>	56 800,35 \$	65 306,20 \$	2029

PRIX PAR ANNÉE	Année d'ouvrage	Total
	2020	- \$
	2021	378 785,27 \$
	2022	2 431 730,41 \$
	2023	162 837,61 \$
	2024	214 469,47 \$
	2025	173 865,02 \$
	2026	131 815,29 \$
	2027	66 526,14 \$
	2028	52 162,24 \$
	2029	107 127,90 \$
2030	- \$	



SOMME PAR ANNÉE	Année d'ouvrage	Total
	2020	- \$
	2021	378 785,27 \$
	2022	2 810 515,68 \$
	2023	2 973 353,29 \$
	2024	3 187 822,76 \$
	2025	3 361 687,78 \$
	2026	3 493 503,06 \$
	2027	3 560 029,20 \$
	2028	3 612 191,44 \$
	2029	3 719 319,34 \$
2030	3 719 319,34 \$	



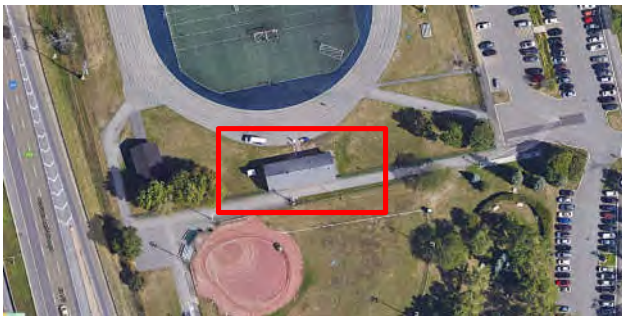


Parc

**1 Parc de la voie maritime**

1.B.1 PVM1 : Chalet - Piste de Course

État: 5 - Excellent



Adresse: 456 -Riverside  
 Arrondissement: Parc de la voie maritime

Type de bâtiment: Chalet  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 98.32 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Nouveau  
 Année d'ouvrage: 2025



Revêtement mural existant: Brique  
 Revêtement toiture existant: Métallique

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: bien  
 Chauffage: bien  
 Accès des handicapés: bien



Description du État de conservation:  
 Nouvelle construction avec une bonne finition extérieure, intérieure et en parfait état.  
 Petits défauts situés dans la porte d'entrée et quelques bosses dans le solfie du toit.



Estimation des Coûts

**1 Parc de la voie maritime**

1.B.1 PVM1 : Chalet - Piste de Course État: 5 - Excellent

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2025			
A	INFRASTRUCTURE			0,00%	-	\$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE			0,00%	-	\$
B.1	Peinture d'entretien	2025		23,81%	5 000,00	\$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	-	\$
C.1	Peinture d'entretien	2025		28,57%	6 000,00	\$
C.2	Changement ou entretien des Portes	2025		38,10%	8 000,00	\$
D	SERVICES	2025		9,52%	2 000,00	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			0,00%	-	\$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			0,00%	-	\$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION			0,00%	-	\$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	-	\$
<b>Total:</b>				<b>100,00%</b>	<b>21 000,00</b>	<b>\$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:				20,00%	4 200,00	\$
Frais généraux				5,00%	1 260,00	\$
Administration et profit				10,00%	2 646,00	\$
Bâtiment occupé				5,00%	1 455,30	\$
Travaux par phase				0,00%	-	\$
LEED				0,00%	-	\$
Contingences d'inflation 2025				14,82%	4 528,39	\$
				<b>Total avant les taxes:</b>	<b>35 089,69</b>	<b>\$</b>
TPS				5,00%	1 754,48	\$
TVQ				9,975%	3 500,20	\$
				<b>Total:</b>	<b>40 344,37</b>	<b>\$</b>



Parc

1 Parc de la voie maritime

1.B.2 PVM1 : Chalet entreposage - Piste de Course

État: 2 - Mauvais



Adresse: 456 -Riverside  
 Arrondissement: Parc de la voie maritime  
 Type de bâtiment: Chalet entreposage  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 93,75 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2021 2027

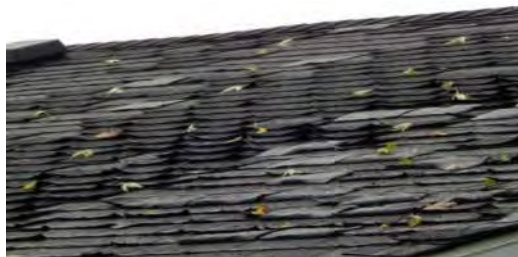


Revêtement mural existant: Panneaux Bois  
 Revêtement toiture existant: Bardeaux d'asphalte

Amiante: -  
 Plomberie: -  
 Gicleurs: -  
 Électricité: Ancien  
 Chauffage: Ancien  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:

Ancien chalet d'entreposage en revêtement de toiture et murs en bois. Revêtements extérieurs en mauvais état. La toiture doit être entièrement refaite, mais tout doit être changé. De graves défauts d'étanchéité des murs compromettant le chauffage et l'électricité.



Estimation des Coûts

**1 Parc de la voie maritime**

1.B.2 PVM1 : Chalet entreposage - Piste de Course État: 2 - Mauvais

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2021	2027		
A	INFRASTRUCTURE		2021		22,14%	33 250,00 \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE		2021		38,92%	58 450,00 \$
B.1	Peinture d'entretien			2027	2,13%	3 200,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR		2021		1,43%	2 150,00 \$
C.1	Peinture d'entretien			2027	1,23%	1 850,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes			2027	1,20%	1 800,00 \$
D	SERVICES		2021		6,79%	10 200,00 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique				0,00%	- \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT		2021		10,79%	16 200,00 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique				0,00%	- \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION		2021		5,82%	8 740,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT		2021		9,55%	14 350,00 \$
			<b>Total:</b>		<b>100,00%</b>	<b>150 190,00 \$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:					20,00%	30 038,00 \$
Frais généraux					5,00%	9 011,40 \$
Administration et profit					10,00%	18 923,94 \$
Bâtiment occupé					0,00%	- \$
Travaux par phase					0,00%	- \$
LEED					0,00%	- \$
Contingences d'inflation 2021					2,87%	5 974,29 \$
Contingences d'inflation 2027					21,31%	2 023,53 \$
					<b>Total avant les taxes:</b>	<b>216 161,16 \$</b>
TPS					5,00%	10 808,06 \$
TVQ					9,975%	21 562,08 \$
					<b>Total:</b>	<b>248 531,29 \$</b>

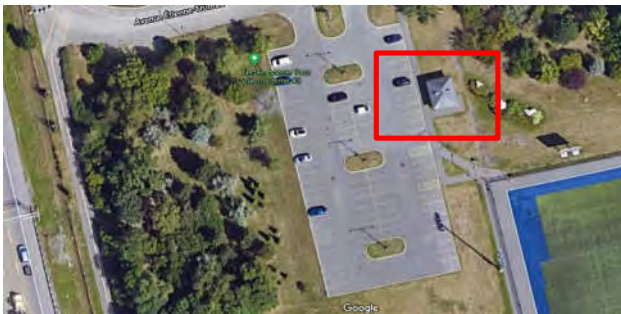


Parc

**1 Parc de la voie maritime**

1.B.3 PVM3 - Chalet/bloc sanitaire

État: 5 - Excellent



Adresse: 880 - Riverside  
 Arrondissement: Parc de la voie maritime

Type de bâtiment: bloc sanitaire  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 38,83 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Nouveaux  
 Année d'ouvrage: 2025

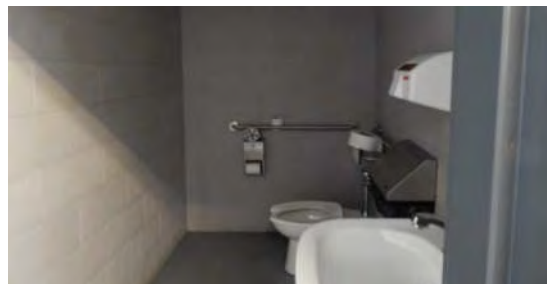
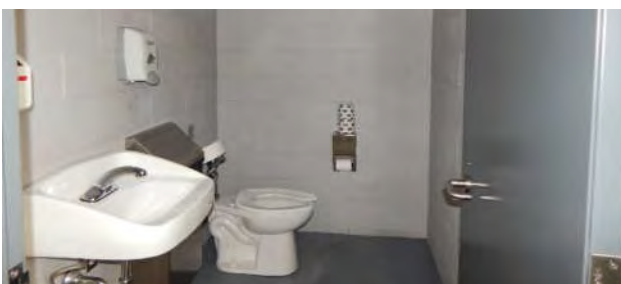


Revêtement mural existant: Brique  
 Revêtement toiture existant: Métallique

Amiante: -  
 Plomberie: -  
 Gicleurs: -  
 Électricité: bien  
 Chauffage: bien  
 Accès des handicapés: bien



Description du État de conservation:  
 Nouvelle construction en parfait état.



Estimation des Coûts

1 Parc de la voie maritime

1.B.3 PVM3 - Chalet/bloc sanitaire État: 5 - Excellent

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2025			
A	INFRASTRUCTURE			0,00%	-	\$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE			0,00%	-	\$
B.1	Peinture d'entretien	2025		33,33%	3 500,00	\$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	-	\$
C.1	Peinture d'entretien	2025		23,81%	2 500,00	\$
C.2	Changement ou entretien des Portes	2025		14,29%	1 500,00	\$
D	SERVICES			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2025		19,05%	2 000,00	\$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2025		9,52%	1 000,00	\$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION			0,00%	-	\$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	-	\$
<b>Total:</b>				<b>100,00%</b>	<b>10 500,00</b>	<b>\$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:				20,00%	2 100,00	\$
Frais généraux				5,00%	630,00	\$
Administration et profit				10,00%	1 323,00	\$
Bâtiment occupé				5,00%	727,65	\$
Travaux par phase				0,00%	-	\$
LEED				0,00%	-	\$
Contingences d'inflation 2025				14,82%	2 264,19	\$
				<b>Total avant les taxes:</b>	<b>17 544,84</b>	<b>\$</b>
TPS				5,00%	877,24	\$
TVQ				9,975%	1 750,10	\$
				<b>Total:</b>	<b>20 172,18</b>	<b>\$</b>



Parc

1 Parc de la voie maritime

1.B.4 Chalet de la piscine de la Voie Maritime

État: 4 - Bon



Adresse: 430 - Riverside  
 Arrondissement: Parc de la voie maritime  
 Type de bâtiment: Chalet - Réception et vestiaire  
 Nombre d'étages: 2  
 Année de construction: -  
 Superficie: 483,82 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Rénové approx. en 2011 selon des informations obtenues  
 Année d'ouvrage: 2024

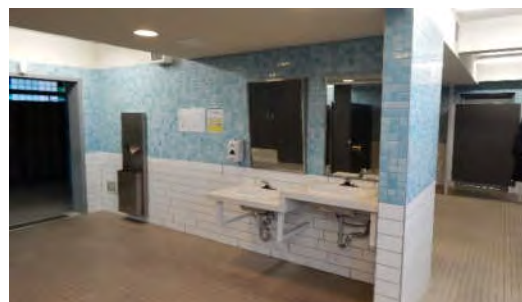


Revêtement mural existant: Brique et brique de verre  
 Revêtement toiture existant: Métallique



Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: petit défaut - panneaux électrique  
 Chauffage: bien  
 Accès des handicapés: bien

Description du État de conservation:  
 Immeuble rénové approx. en 2011 et en bon état. Petites réformes et réparations dans le secteur électrique et plomberie.



Estimation des Coûts

**1 Parc de la voie maritime**

1.B.4 Chalet de la piscine de la Voie Maritime État: 4 - Bon

Démolition et Rénovation	Année d'ouvrage:	2024			
--------------------------	------------------	------	--	--	--

A	INFRASTRUCTURE			0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE			0,00%	- \$
B.1	Peinture d'entretien	2024		28,09%	12 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	- \$
C.1	Peinture d'entretien	2024		16,85%	7 500,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes	2024		10,11%	4 500,00 \$
D	SERVICES	2024		16,85%	7 500,00 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2024		14,61%	6 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2024		13,48%	6 000,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION			0,00%	- \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	- \$
			<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 500,00 \$</b>

	CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	8 900,00 \$
	Frais généraux			5,00%	2 670,00 \$
	Administration et profit			10,00%	5 607,00 \$
	Bâtiment occupé			5,00%	3 083,85 \$
	Travaux par phase			0,00%	- \$
	LEED			0,00%	- \$
	Contingences d'inflation 2024			11,70%	7 577,63 \$
			<b>Total avant les taxes:</b>		<b>72 338,48 \$</b>
	TPS			5,00%	3 616,92 \$
	TVQ			9,975%	7 215,76 \$
			<b>Total:</b>		<b>83 171,17 \$</b>

Parc

1 Parc de la voie maritime

1.B.5 Piscine

État:

4 - Bon



Adresse:  
 Arrondissement: Parc de la voie maritime

Type de bâtiment: Piscine  
 Quantité: 970 000 litres (265 246 gallons)  
 Volume: 970 m<sup>3</sup>  
 Année de construction: -  
 Superficie: 746,06 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2026  
 Revêtement mural existant: Peinture



Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Bonne condition





Estimation des Coûts

**1 Parc de la voie maritime**

1.B.5 Piscine					État:	4 - Bon
Démolition et Rénovation	Année d'ouvrage:	2026				
A	INFRASTRUCTURE			0,00%	-	\$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE			0,00%	-	\$
B.1	Peinture d'entretien			0,00%	-	\$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	-	\$
C.1	Peinture d'entretien	2026		32,26%	5 000,00	\$
C.2	Changement ou entretien des Portes			0,00%	-	\$
D	SERVICES	2026		16,13%	2 500,00	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2026		22,58%	3 500,00	\$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2026		29,03%	4 500,00	\$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION			0,00%	-	\$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	-	\$
			<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 500,00</b>	<b>\$</b>
	CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	3 100,00	\$
	Frais généraux			5,00%	930,00	\$
	Administration et profit			10,00%	1 953,00	\$
	Bâtiment occupé			5,00%	1 074,15	\$
	Travaux par phase			0,00%	-	\$
	LEED			0,00%	-	\$
	Contingences d'inflation 2026			18,02%	4 064,98	\$
			<b>Total avant les taxes:</b>		<b>26 622,13</b>	<b>\$</b>
	TPS			5,00%	1 331,11	\$
	TVQ			9,975%	2 655,56	\$
			<b>Total:</b>		<b>30 608,79</b>	<b>\$</b>

Parc

1 Parc de la voie maritime

1.B.6 Chalet de la Pataugeoire

État:

3 - Passable



Adresse: 420 - Riverside  
 Arrondissement: Parc de la voie maritime  
 Type de bâtiment: Chalet - Pataugeoire  
 Nombre d'étages: 2  
 Année de construction: -  
 Superficie: 57,80 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2022



Revêtement mural existant: Brique et verre  
 Revêtement toiture existant: Métallique

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: Manque Isolant  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:

Bonne condition. Quelques rénovations mineures doivent être apportées au toit, revoir l'isolation et certaines fissures dans les structures en béton doivent être traitées



Estimation des Coûts

1 Parc de la voie maritime

1.B.6 Chalet de la Pataugeoire État: 3 - Passable

Démolition et Rénovation	Année d'ouvrage:	2022			
--------------------------	------------------	------	--	--	--

A	INFRASTRUCTURE			0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	2022		42,05%	18 500,00 \$
B.1	Peinture d'entretien	2022		7,95%	3 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	- \$
C.1	Peinture d'entretien	2022		11,36%	5 000,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes			0,00%	- \$
D	SERVICES	2022		5,68%	2 500,00 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2022		7,95%	3 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2022		7,95%	3 500,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	2022		17,05%	7 500,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	- \$
			<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 000,00 \$</b>

	CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	8 800,00 \$
	Frais généraux			5,00%	2 640,00 \$
	Administration et profit			10,00%	5 544,00 \$
	Bâtiment occupé			5,00%	3 049,20 \$
	Travaux par phase			0,00%	- \$
	LEED			0,00%	- \$
	Contingences d'inflation 2022			5,72%	3 662,38 \$
			<b>Total avant les taxes:</b>		<b>67 695,58 \$</b>
	TPS			5,00%	3 384,78 \$
	TVQ			9,975%	6 752,63 \$
			<b>Total:</b>		<b>77 832,99 \$</b>



Parc

1 Parc de la voie maritime

1.B.7 Pataugeoire

État: 5 - Excellent



Adresse:  
 Arrondissement: Parc de la voie maritime  
 Type de bâtiment: Pataugeoire  
 Nombre d'étages: -  
 Année de construction: -  
 Superficie: 114,40 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2025



Revêtement mural existant: Peinture

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Bonne condition



Estimation des Coûts

**1 Parc de la voie maritime**

1.B.7 Pataugeoire État: 5 - Excellent

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2025			
A	INFRASTRUCTURE			0,00%	-	\$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE			0,00%	-	\$
B.1	Peinture d'entretien	2025		35,29%	3 000,00	\$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	-	\$
C.1	Peinture d'entretien	2025		17,65%	1 500,00	\$
C.2	Changement ou entretien des Portes			0,00%	-	\$
D	SERVICES			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2025		29,41%	2 500,00	\$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2025		17,65%	1 500,00	\$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION			0,00%	-	\$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	-	\$
				<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 500,00 \$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:				20,00%	1 700,00	\$
Frais généraux				5,00%	510,00	\$
Administration et profit				10,00%	1 071,00	\$
Bâtiment occupé				5,00%	589,05	\$
Travaux par phase				0,00%	-	\$
LEED				0,00%	-	\$
Contingences d'inflation 2025				14,82%	1 832,92	\$
				<b>Total avant les taxes:</b>	<b>14 202,97</b>	<b>\$</b>
TPS				5,00%	710,15	\$
TVQ				9,975%	1 416,75	\$
				<b>Total:</b>	<b>16 329,86</b>	<b>\$</b>

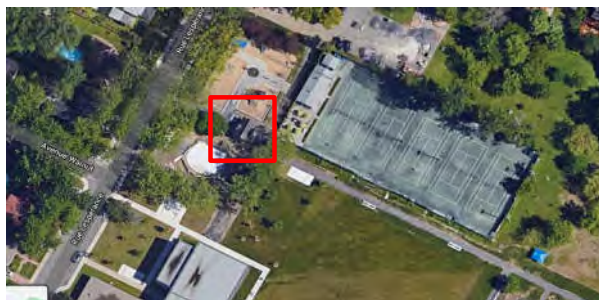
Parc

2 Parc de L'Espérance

2.B.8 Chalet

État:

4 - Bon



Adresse: 365 - L'espérance  
 Arrondissement: Parc de L'Espérance

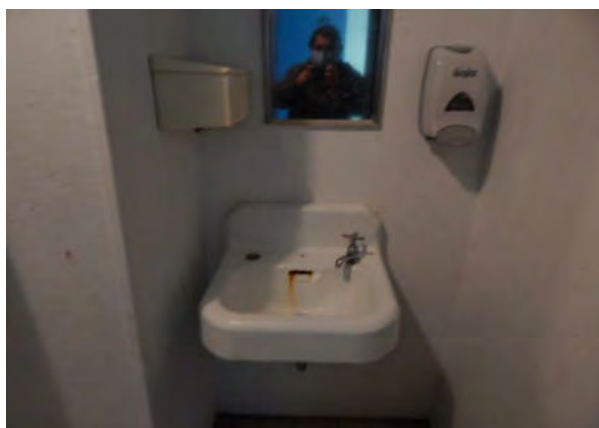
Type de bâtiment: Chalet - Pataugeoire  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 31,68 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Nouveau  
 Année d'ouvrage: 2026



Revêtement mural existant: Brique et verre  
 Revêtement toiture existant: Bardeaux d'asphalte

Amiante: -  
 Système de filtration existant depuis plus longtemps que 7-8 ans selon des informations obtenues  
 Plomberie: -  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Récemment rénové (7 ou 8 ans auparavant) et en bon état. . Renouveler les portes externes





Estimation des Coûts

2 Parc de Lespérance

2.B.8 Chalet État: 4 - Bon

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2026			
A	INFRASTRUCTURE			0,00%	-	\$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE		2026	9,84%	3 000,00	\$
B.1	Peinture d'entretien		2026	8,20%	2 500,00	\$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	-	\$
C.1	Peinture d'entretien			0,00%	-	\$
C.2	Changement ou entretien des Portes			0,00%	-	\$
D	SERVICES			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2026	31,15%	9 500,00	\$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2026	40,98%	12 500,00	\$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION		2026	9,84%	3 000,00	\$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	-	\$
<b>Total:</b>				<b>100,00%</b>	<b>30 500,00</b>	<b>\$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:				20,00%	6 100,00	\$
Frais généraux				5,00%	1 830,00	\$
Administration et profit				10,00%	3 843,00	\$
Bâtiment occupé				5,00%	2 113,65	\$
Travaux par phase				0,00%	-	\$
LEED				0,00%	-	\$
Contingences d'inflation 2026				18,02%	7 998,83	\$
<b>Total avant les taxes:</b>					<b>52 385,48</b>	<b>\$</b>
TPS				5,00%	2 619,27	\$
TVQ				9,975%	5 225,45	\$
<b>Total:</b>					<b>60 230,21</b>	<b>\$</b>

Parc

2 Parc de Lespérance

2.B.9 Pataugeoire

État:

5 - Excellent



Adresse:  
 Arrondissement: Parc de Lespérance  
 Type de bâtiment: Pataugeoire  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 118,60 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Rénovation en 2019  
 Année d'ouvrage: 2026



Revêtement existant: dalle de béton peinture

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Récemment rénové (en 2019) et en excellent état.



Estimation des Coûts

**2 Parc de Lespérance**

2.B.9 Pataugeoire État: 5 - Excellent

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2026			
A	INFRASTRUCTURE			0,00%	-	\$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE			0,00%	-	\$
B.1	Peinture d'entretien	2026		41,67%	2 500,00	\$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	-	\$
C.1	Peinture d'entretien	2026		16,67%	1 000,00	\$
C.2	Changement ou entretien des Portes			0,00%	-	\$
D	SERVICES			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2026		25,00%	1 500,00	\$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2026		16,67%	1 000,00	\$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION			0,00%	-	\$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	-	\$
<b>Total:</b>				<b>100,00%</b>	<b>6 000,00</b>	<b>\$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:				20,00%	1 200,00	\$
Frais généraux				5,00%	360,00	\$
Administration et profit				10,00%	756,00	\$
Bâtiment occupé				5,00%	415,80	\$
Travaux par phase				0,00%	-	\$
LEED				0,00%	-	\$
Contingences d'inflation 2026				18,02%	1 573,54	\$
				<b>Total avant les taxes:</b>	<b>10 305,34</b>	<b>\$</b>
TPS				5,00%	515,27	\$
TVQ				9,975%	1 027,96	\$
				<b>Total:</b>	<b>11 848,57</b>	<b>\$</b>



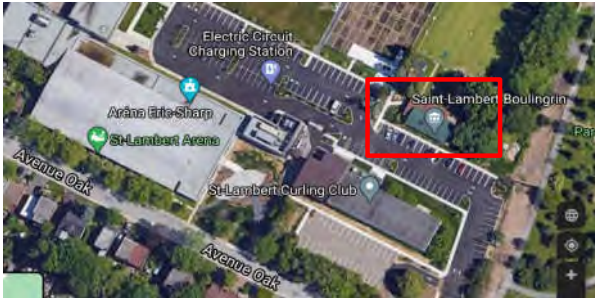
Parc

2 Parc de Lespérance

2.B.9.1 Chalet du boulingrin

État:

3 - Passable



Adresse: 662 Avenue Oak  
 Arrondissement: Parc de Lespérance  
 Type de bâtiment: Chalet  
 Nombre d'étages: 2  
 Année de construction: +/- 1970  
 Superficie: 244,24 m<sup>2</sup>  
 État de conservation:  
 Année d'ouvrage: 2021



Revêtement existant:

Amiante: probable  
 Plomberie: pas de pression dans le système  
 Gicleurs: -  
 Électricité: Récemment rénové (en 2018)  
 Chauffage: Récemment rénové (en 2019)  
 Accès des handicapés: Pas d'accès

Description du État de conservation:

Bâtiment en bon état mais a besoin de rénovations majeures en raison de sa fonction selon les informations



Estimation des Coûts

**2 Parc de Lespérance**

2.B.9.1 Chalet du boulingrin État: 3 - Passable

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2021			
A	INFRASTRUCTURE		2021		17,48%	12 500,00 \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE		2021		4,90%	3 500,00 \$
B.1	Chalet du boulingrin		2021		3,50%	2 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR		2021		17,48%	12 500,00 \$
C.1	Peinture d'entretien		2021		13,29%	9 500,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes		2021		9,09%	6 500,00 \$
D	SERVICES				0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2021		10,49%	7 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT				0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2021		9,09%	6 500,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION		2021		8,39%	6 000,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT		2021		6,29%	4 500,00 \$
			<b>Total:</b>		<b>100,00%</b>	<b>71 500,00 \$</b>

CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	14 300,00 \$
Frais généraux			5,00%	4 290,00 \$
Administration et profit			10,00%	9 009,00 \$
Bâtiment occupé			5,00%	4 954,95 \$
Travaux par phase			0,00%	- \$
LEED			0,00%	- \$
Contingences d'inflation 2021			2,87%	2 986,35 \$
			<b>Total avant les taxes:</b>	<b>107 040,30 \$</b>
TPS			5,00%	5 352,01 \$
TVQ			9,975%	10 677,27 \$
			<b>Total:</b>	<b>123 069,58 \$</b>

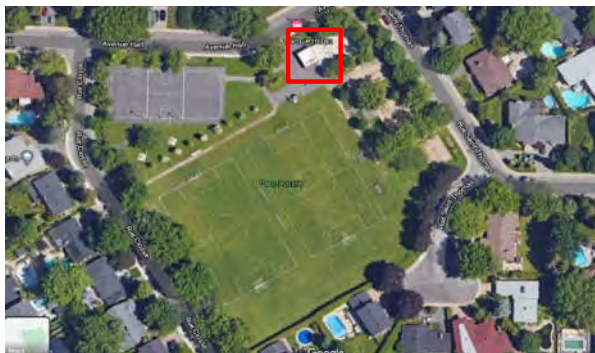
Parc

3 Parc Houde

3.B.10 Chalet

État:

4 - Bon



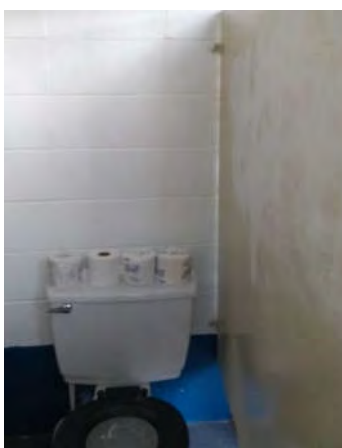
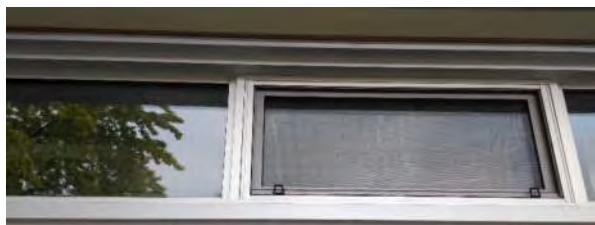
Adresse: 365 - Hall  
 Arrondissement: Parc Houde  
 Type de bâtiment: Chalet - Pataugeoire  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 37,05 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2025



Revêtement mural existant: Block de béton  
 Revêtement toiture existant: Bardeaux d'asphalte

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: Chauffage déficient selon des informations obtenues  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Bonne condition. Renouveler le toit, la peinture interne et Chauffage déficient.





Estimation des Coûts

**3 Parc Houde**

3.B.10 Chalet État: 4 - Bon

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2025			
A	INFRASTRUCTURE			0,00%	-	\$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE		2025	15,22%	3 500,00	\$
B.1	Peinture d'entretien		2025	10,87%	2 500,00	\$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	-	\$
C.1	Peinture d'entretien		2025	15,22%	3 500,00	\$
C.2	Changement ou entretien des Portes		2025	8,70%	2 000,00	\$
D	SERVICES			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2025	17,39%	4 000,00	\$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	-	\$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2025	13,04%	3 000,00	\$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION		2025	19,57%	4 500,00	\$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	-	\$
				<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>23 000,00 \$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:				20,00%	4 600,00	\$
Frais généraux				5,00%	1 380,00	\$
Administration et profit				10,00%	2 898,00	\$
Bâtiment occupé				5,00%	1 593,90	\$
Travaux par phase				0,00%	-	\$
LEED				0,00%	-	\$
Contingences d'inflation 2025				14,82%	4 959,66	\$
				<b>Total avant les taxes:</b>	<b>38 431,56</b>	<b>\$</b>
TPS				5,00%	1 921,58	\$
TVQ				9,975%	3 833,55	\$
				<b>Total:</b>	<b>44 186,69</b>	<b>\$</b>

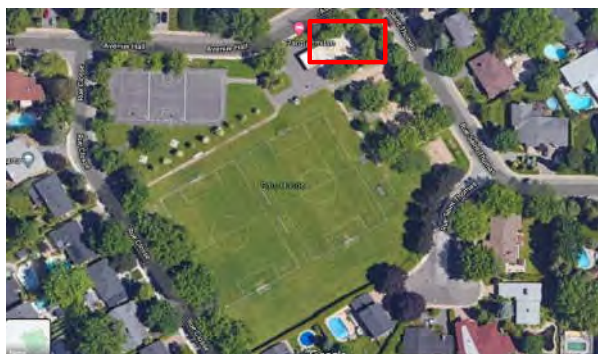
Parc

3 Parc Houde

3.B.11 Jeux d'eau

État:

5 - Excellent

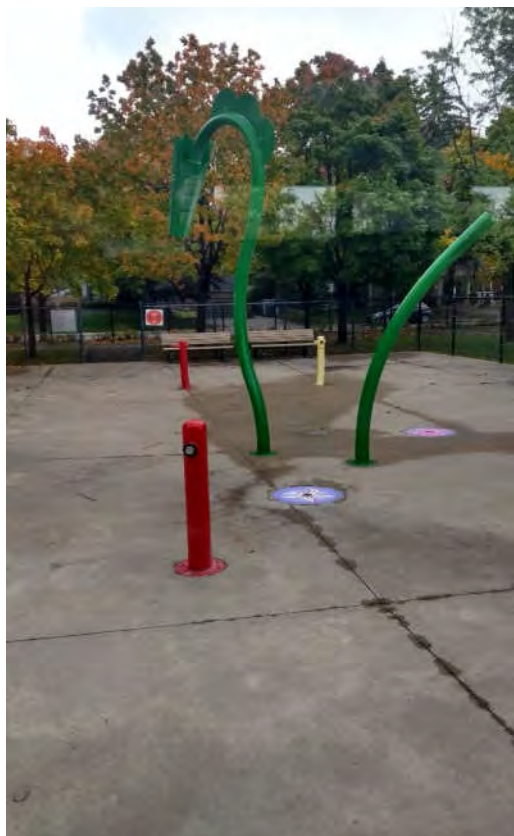


Adresse:  
 Arrondissement: Parc Houde  
 Type de bâtiment: Pataugeoire  
 Nombre d'étages: -  
 Année de construction: -  
 Superficie: 222,10 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Rénové approx. Il y a 8 ans  
 Année d'ouvrage: 2021 2028

Revêtement mural existant: dalle de béton peinture

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Rénové approx. Il y a 8 ans selon des informations obtenues



Estimation des Coûts

**3 Parc Houde**

3.B.11 Jeux d'eau État: 5 - Excellent

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2021	2028		
A	INFRASTRUCTURE				0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	2021			11,30%	2 000,00 \$
B.1	Peinture d'entretien			2028	14,12%	2 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	2021			19,77%	3 500,00 \$
C.1	Peinture d'entretien			2028	5,65%	1 000,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes	2021			14,12%	2 500,00 \$
D	SERVICES				0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			2028	8,47%	1 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT	2021			12,43%	2 200,00 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			2028	5,65%	1 000,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	2021			8,47%	1 500,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT				0,00%	- \$
<b>Total:</b>					<b>100,00%</b>	<b>17 700,00 \$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:					20,00%	3 540,00 \$
Frais généraux					5,00%	1 062,00 \$
Administration et profit					10,00%	2 230,20 \$
Bâtiment occupé					5,00%	1 226,61 \$
Travaux par phase					0,00%	- \$
LEED					0,00%	- \$
Contingences d'inflation 2021					2,87%	739,28 \$
Contingences d'inflation 2028					24,70%	2 156,60 \$
<b>Total avant les taxes:</b>						<b>28 654,69 \$</b>
TPS					5,00%	1 432,73 \$
TVQ					9,975%	2 858,31 \$
<b>Total:</b>						<b>32 945,73 \$</b>



Parc

4 Parc Préville

4.B.12 Grand bâtiment central près des baskets

État:

4 - Bon



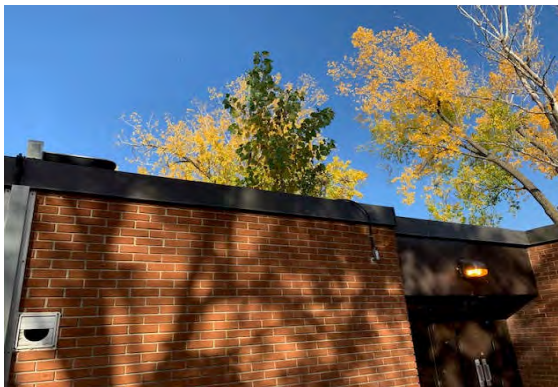
Adresse: 120 - Rue du Poitou  
 Arrondissement: Parc Préville  
 Type de bâtiment: Bibliothèque et entreposage  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 287,50 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2024



Revêtement mural existant: Brique et verre  
 Revêtement toiture existant: -  
 Amiante: -  
 Plomberie: -  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:

Immeuble récemment rénové (5 ans auparavant) et en bon état. Refaire tout le plancher en béton du hall d'entrée. Refaire tout le toit. Changer les portes d'entrée.



Estimation des Coûts

4 Parc Préville

4.B.12 Grand bâtiment central près des baskets État: 4 - Bon

Démolition et Rénovation	Année d'ouvrage:	2024			
--------------------------	------------------	------	--	--	--

A	INFRASTRUCTURE			0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	2024		51,96%	36 500,00 \$
B.1	Peinture d'entretien	2024		17,08%	12 000,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	2024		0,00%	- \$
C.1	Peinture d'entretien			10,68%	7 500,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes			8,54%	6 000,00 \$
D	SERVICES			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			0,00%	- \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			0,00%	- \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	2024		11,74%	8 250,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	- \$
			<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>70 250,00 \$</b>

	CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	14 050,00 \$
	Frais généraux			5,00%	4 215,00 \$
	Administration et profit			10,00%	8 851,50 \$
	Bâtiment occupé			5,00%	4 868,33 \$
	Travaux par phase			0,00%	- \$
	LEED			0,00%	- \$
	Contingences d'inflation 2024			11,70%	11 962,44 \$
			<b>Total avant les taxes:</b>		<b>114 197,26 \$</b>
	TPS			5,00%	5 709,86 \$
	TVQ			9,975%	11 391,18 \$
			<b>Total:</b>		<b>131 298,30 \$</b>

Parc

4 Parc Préville

4.B.13 Chalet-vestiaire

État:

3 - Passable



Adresse: Rue du Poitou  
 Arrondissement: Parc Préville  
 Type de bâtiment: Vestiaire  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 89,50 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: jamais été rénové  
 Année d'ouvrage: 2023 2029

Revêtement mural existant: Brique et verre  
 Revêtement toiture existant: Bardeaux d'asphalte

Amiante: -  
 Plomberie: -  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:

Chalet n'a jamais été rénové (pas dans les derniers 15 ans selon l'information obtenue), seulement ajouts qui ont été effectués pour être aux normes (ex : 2e sortie, ventilation, portes). Les toilettes, la salle des employés, les vestiaires et le système de filtration sont dans un mauvais état selon des informations obtenues.. Refaire tout la peinture du plancher en béton. Refaire tout le toit et la finition du plancher. Changer toutes les portes du bâtiment.





Estimation des Coûts

4 Parc Préville

4.B.13 Chalet-vestiaire État: 3 - Passable

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2023	2029		
A	INFRASTRUCTURE				0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	2023			27,91%	18 000,00 \$
B.1	Peinture d'entretien			2029	6,98%	4 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	2023			27,13%	17 500,00 \$
C.1	Peinture d'entretien			2029	6,98%	4 500,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes			2029	5,43%	3 500,00 \$
D	SERVICES				0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			2029	6,98%	4 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT				0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			2029	3,88%	2 500,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	2023			14,73%	9 500,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT				0,00%	- \$
<b>Total:</b>					<b>100,00%</b>	<b>64 500,00 \$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:					20,00%	12 900,00 \$
Frais généraux					5,00%	3 870,00 \$
Administration et profit					10,00%	8 127,00 \$
Bâtiment occupé					5,00%	4 469,85 \$
Travaux par phase					0,00%	- \$
LEED					0,00%	- \$
Contingences d'inflation 2023					8,67%	8 137,39 \$
Contingences d'inflation 2029					28,18%	7 996,26 \$
<b>Total avant les taxes:</b>						<b>110 000,49 \$</b>
TPS					5,00%	5 500,02 \$
TVQ					9,975%	10 972,55 \$
<b>Total:</b>						<b>126 473,07 \$</b>

Parc

4 Parc Préville

4.B.14 Piscine

État:

2 - Mauvais

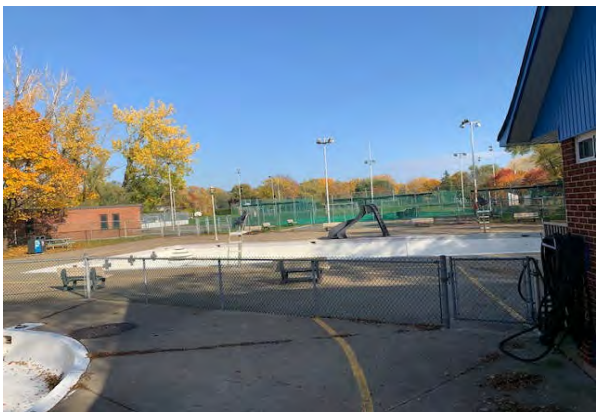


Adresse:  
 Arrondissement: Parc Préville  
 Type de bâtiment: Piscine  
 Nombre d'étages: -  
 Quantité: 205 000 litres (54 155 gallons)  
 Volume: 205 m<sup>3</sup>  
 Superficie: 257,25 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2022 2027  
 Revêtement existant: dalle de béton peinture



Amiante: -  
 Mauvais, système de filtration en mauvais état  
 Plomberie: -  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 système de filtration en mauvais état selon des informations obtenues



Estimation des Coûts

4 Parc Préville

4.B.14 Piscine 205 m<sup>3</sup> État: 2 - Mauvais

Démolition et Rénovation	Année d'ouvrage:	2022	2027		
--------------------------	------------------	------	------	--	--

A	INFRASTRUCTURE	2022		29,33%	80 870,08 \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	2022		0,00%	
B.1	Peinture d'entretien		2027	1,81%	5 000,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	2022		0,00%	- \$
C.1	Peinture d'entretien			0,00%	- \$
C.2	Changement ou entretien des Portes			0,00%	- \$
D	SERVICES	2022		49,80%	137 333,86 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2027	2,72%	7 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT	2022		0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2027	4,53%	12 500,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	2022		8,72%	24 051,18 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT	2022		3,08%	8 500,00 \$
			<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>275 755,12 \$</b>

	CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	55 151,02 \$
	Frais généraux			5,00%	16 545,31 \$
	Administration et profit			10,00%	34 745,14 \$
	Bâtiment occupé			5,00%	19 109,83 \$
	Travaux par phase			0,00%	- \$
	LEED			5,00%	20 065,32 \$
	Contingences d'inflation 2022			5,72%	24 100,35 \$
	Contingences d'inflation 2027			21,31%	8 142,13 \$
				<b>Total avant les taxes:</b>	<b>453 614,23 \$</b>
	TPS			5,00%	22 680,71 \$
	TVQ			9,975%	45 248,02 \$
				<b>Total:</b>	<b>521 542,96 \$</b>



Parc

4 Parc Préville

4.B.15 Pataugeoire

État:

4. Bon



Adresse:  
 Arrondissement: Parc Préville  
 Type de bâtiment: Pataugeoire  
 Nombre d'étages: -  
 Année de construction: -  
 Superficie: 50,25 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2026



Revêtement existant: dalle de béton peinture

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Bonne condition



Estimation des Coûts

**4 Parc Préville**

4.B.15 Pataugeoire État: 4. Bon

Démolition et Rénovation	Année d'ouvrage:	2026			
--------------------------	------------------	------	--	--	--

A	INFRASTRUCTURE			0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE			0,00%	- \$
B.1	Peinture d'entretien	2026		23,73%	3 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	- \$
C.1	Peinture d'entretien	2026		16,95%	2 500,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes			0,00%	- \$
D	SERVICES			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2026		22,03%	3 250,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique	2026		20,34%	3 000,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION			16,95%	2 500,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	- \$
			<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 750,00 \$</b>

	CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	2 950,00 \$
	Frais généraux			5,00%	885,00 \$
	Administration et profit			10,00%	1 858,50 \$
	Bâtiment occupé			5,00%	1 022,18 \$
	Travaux par phase			0,00%	- \$
	LEED			0,00%	- \$
	Contingences d'inflation 2026			18,02%	3 868,29 \$
			<b>Total avant les taxes:</b>		<b>25 333,96 \$</b>
	TPS			5,00%	1 266,70 \$
	TVQ			9,975%	2 527,06 \$
			<b>Total:</b>		<b>29 127,72 \$</b>

Parc

5 Parc Alexandra

5.B.16 Chalet-vestiaire

État:

2 - Mauvais



Adresse: 265 - Avenue du Régent  
 Arrondissement: Parc Alexandra

Type de bâtiment: Vestiaire  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 217,9 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2022 2028



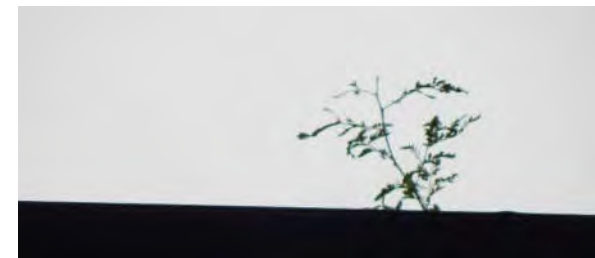
Revêtement mural existant: Bloc de béton et plaque métallique  
 Revêtement toiture existant: -

Amiante: -  
 Plomberie: -  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -



Description du État de conservation:

Bâtiment solide, mais en mauvais état. Le chalet devrait être mis aux normes selon des informations obtenues, pour l'entreposage de produits chimiques (actuellement entreposés dans l'infirmerie pour certains produits). Changer les lumières. Changer les fenêtres externes, tous les portes e finition du plancher e des mur intérieures. Refaire le toit et la toiture.





Estimation des Coûts

5 Parc Alexandra

5.B.16 Chalet-vestiaire État: 2 - Mauvais

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2022	2028		
A	INFRASTRUCTURE				0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	2022			26,24%	29 000,00 \$
B.1	Peinture d'entretien			2028	5,88%	6 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	2022			25,34%	28 000,00 \$
C.1	Peinture d'entretien			2028	3,17%	3 500,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes			2028	4,07%	4 500,00 \$
D	SERVICES				10,86%	12 000,00 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			2028	2,26%	2 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT				4,52%	5 000,00 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			2028	1,81%	2 000,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	2022			15,84%	17 500,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT				0,00%	- \$
<b>Total:</b>					<b>100,00%</b>	<b>110 500,00 \$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:					20,00%	22 100,00 \$
Frais généraux					5,00%	6 630,00 \$
Administration et profit					10,00%	13 923,00 \$
Bâtiment occupé					5,00%	7 657,65 \$
Travaux par phase					0,00%	- \$
LEED					0,00%	- \$
Contingences d'inflation 2022					5,72%	9 197,56 \$
Contingences d'inflation 2028					24,70%	6 829,23 \$
<b>Total avant les taxes:</b>						<b>176 837,45 \$</b>
TPS					5,00%	8 841,87 \$
TVQ					9,975%	17 639,54 \$
<b>Total:</b>						<b>203 318,86 \$</b>

Parc

5 Parc Alexandra

5.B.17 Piscine

État:

2 - Mauvais



Adresse:  
 Arrondissement: Parc Alexandra

Type de bâtiment: Piscine  
 Quantité: 776 000 litres (205 000 gallons)  
 Volume: 776 m<sup>3</sup>  
 Année de construction: -  
 Superficie: 324,50 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2022 2029



Revêtement existant: dalle de béton peinture

Amiante: -  
 Plomberie: Système de filtration en très mauvais état  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Mauvais condition. système de filtration en très mauvais état selon des informations obtenues



Estimation des Coûts

5 Parc Alexandra

5.B.17 Piscine 776 m<sup>3</sup> État: 2 - Mauvais

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2022	2029		
A	INFRASTRUCTURE		2022		32,07%	306 122,83 \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE		2022		0,00%	- \$
B.1	Peinture d'entretien		2022	2029	0,52%	5 000,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR		2022		0,00%	- \$
C.1	Peinture d'entretien				0,00%	- \$
C.2	Changement ou entretien des Portes				0,00%	- \$
D	SERVICES		2022		54,46%	519 858,90 \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2022	2029	1,00%	9 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT		2022		0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2022	2029	1,52%	14 500,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION		2022		9,54%	91 042,52 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT		2022		0,89%	8 500,00 \$
			<b>Total:</b>		<b>100,00%</b>	<b>954 524,25 \$</b>

CONTINGENCES DE DESIGN:					20,00%	190 904,85 \$
Frais généraux					5,00%	57 271,46 \$
Administration et profit					10,00%	120 270,06 \$
Bâtiment occupé					5,00%	66 148,53 \$
Travaux par phase					0,00%	- \$
LEED					5,00%	69 455,96 \$
Contingences d'inflation 2022					5,72%	83 423,19 \$
Contingences d'inflation 2029					28,18%	12 486,46 \$
					<b>Total avant les taxes:</b>	<b>1 554 484,75 \$</b>
TPS					5,00%	77 724,24 \$
TVQ					9,975%	155 059,85 \$
					<b>Total:</b>	<b>1 787 268,84 \$</b>



Parc

5 Parc Alexandra

5.B.18 Jeux d'eau

État:

2 - Mauvais



Adresse:  
 Arrondissement: Parc Alexandra

Type de bâtiment: Pataugeoire  
 Nombre d'étages: -  
 Année de construction: -  
 Superficie: 85,60 m<sup>2</sup>

État de conservation: Ancien - non fonctionnels  
 Année d'ouvrage: 2023

Revêtement existant: dalle de béton peinture

Amiante: -  
 Plomberie: non fonctionnels  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Jeux d'eau non fonctionnels et problèmes avec le système de filtration selon des informations obtenues



Estimation des Coûts

5 Parc Alexandra

5.B.18 Jeux d'eau État: 2 - Mauvais

Démolition et Rénovation		Année d'ouvrage:	2023			
A	INFRASTRUCTURE		2023		23,26%	10 000,00 \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE				0,00%	- \$
B.1	Peinture d'entretien		2023		13,95%	6 000,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR		2023		18,60%	8 000,00 \$
C.1	Peinture d'entretien		2023		8,14%	3 500,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes				0,00%	- \$
D	SERVICES				0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2023		12,79%	5 500,00 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT				0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique		2023		10,47%	4 500,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION				8,14%	3 500,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT				4,65%	2 000,00 \$
			<b>Total:</b>		<b>100,00%</b>	<b>43 000,00 \$</b>
CONTINGENCES DE DESIGN:					20,00%	8 600,00 \$
Frais généraux					5,00%	2 580,00 \$
Administration et profit					10,00%	5 418,00 \$
Bâtiment occupé					5,00%	2 979,90 \$
Travaux par phase					0,00%	- \$
LEED					0,00%	- \$
Contingences d'inflation 2023					8,67%	5 424,92 \$
					<b>Total avant les taxes:</b>	<b>68 002,82 \$</b>
TPS					5,00%	3 400,14 \$
TVQ					9,975%	6 783,28 \$
					<b>Total:</b>	<b>78 186,25 \$</b>

Parc

6 Parc Union

6.B.19 Chalet

État:

4 - Bon



Adresse: 375 - Union Blvd  
 Arrondissement: Parc Union

Type de bâtiment: Chalet  
 Nombre d'étages: 1  
 Année de construction: -  
 Superficie: 72,05 m<sup>2</sup>  
 État de conservation: Ancien  
 Année d'ouvrage: 2025



Revêtement mural existant: Brique  
 Revêtement toiture existant: Bardeaux d'asphalte

Amiante: -  
 Plomberie: bien  
 Gicleurs: -  
 Électricité: -  
 Chauffage: -  
 Accès des handicapés: -

Description du État de conservation:  
 Bonne condition. Renouveler le toit et la peinture interne.





Estimation des Coûts

6 Parc Union

6.B.19 Chalet État: 4 - Bon

Démolition et Rénovation	Année d'ouvrage:	2025			
--------------------------	------------------	------	--	--	--

A	INFRASTRUCTURE			0,00%	- \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	2025		30,91%	8 500,00 \$
B.1	Peinture d'entretien	2025		16,36%	4 500,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			0,00%	- \$
C.1	Peinture d'entretien	2025		14,55%	4 000,00 \$
C.2	Changement ou entretien des Portes	2025		10,91%	3 000,00 \$
D	SERVICES			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			0,00%	- \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT			0,00%	- \$
D.1	Entretien de la plomberie et Mécanique			0,00%	- \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	2025		27,27%	7 500,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT			0,00%	- \$
			<b>Total:</b>	<b>100,00%</b>	<b>27 500,00 \$</b>

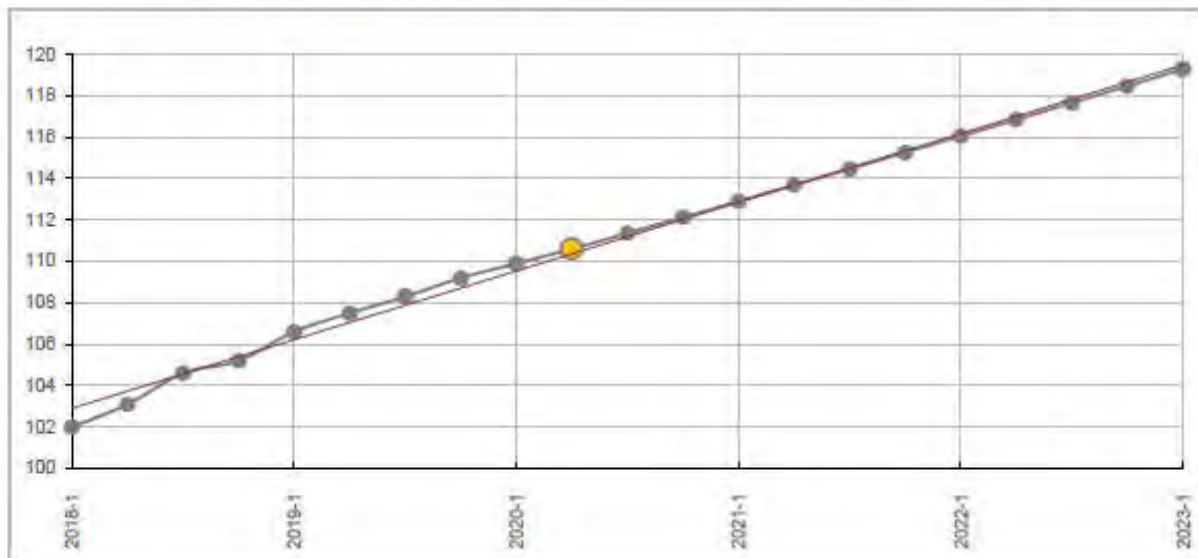
	CONTINGENCES DE DESIGN:			20,00%	5 500,00 \$
	Frais généraux			5,00%	1 650,00 \$
	Administration et profit			10,00%	3 465,00 \$
	Bâtiment occupé			5,00%	1 905,75 \$
	Travaux par phase			0,00%	- \$
	LEED			0,00%	- \$
	Contingences d'inflation 2025			14,82%	5 930,03 \$
			<b>Total avant les taxes:</b>		<b>45 950,78 \$</b>
	TPS			5,00%	2 297,54 \$
	TVQ			9,975%	4 583,59 \$
			<b>Total:</b>		<b>52 831,91 \$</b>

INDICES DES PRIX DE LA CONSTRUCTION

**BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS**  
 DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2020  
 2017=100  
**QUÉBEC**

Années ▼	Trimestre 1 Janv.-Fév.-Mars	Trimestre 2 Avril-Mai-Juin	Trimestre 3 Juil.-Août-Sept.	Trimestre 4 Oct.-Nov.-Déc.	Inflation ▼
2015	95,7	96,1	95,6	96,4	0,95%
2016	96,4	97,1	97,0	97,9	1,20%
2017	98,6	99,7	100,4	101,2	2,96%
2018	102,0	103,1	104,6	105,2	3,75%
2019	106,6	107,5	108,3	109,2	4,03%
2020	109,9	<b>110,6</b>	111,4	112,1	2,87%
2021	112,9	113,7	114,5	115,3	2,77%
2022	116,1	116,9	117,7	118,5	2,79%
2023	119,3	120,1	120,9	121,8	2,79%
2024	122,6	123,5	124,3	125,2	2,79%
2025	126,0	126,9	127,8	128,7	2,79%

Légende: **Indice** (jaune) Dernier indice réel      **Indice :** Indices prévisibles (orange)  
 Période utilisée pour le calcul des projections de l'inflation: 5 ans      Inflation (moyenne annuelle): 2,79%



**Note**

**BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS**

Les indices présentés dans le présent document s'appliquent, sans s'y limiter, aux types de bâtiments suivants:  
 Postes de police, casernes de pompiers, établissements de détention, palais de justice, établissements d'enseignement, bibliothèques, hôpitaux, cliniques de santé, centres de désintoxication, édifices religieux.

Source : Statistique Canada. Tableau 18-10-0135-01  
 Calculs et projections réalisés par la Société québécoise des infrastructures

Mise à jour le: 05-août-2020



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3) **Nominations - comité de suivi de la politique des familles et des aînés**

---

CONSIDÉRANT QUE le Comité de suivi de la politique des familles et des aînés a été créé par le conseil en février 2020 (résolution 2020-02-248);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir trois postes vacants au sein du Comité de suivi de la politique des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4.1 de la Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail *ad hoc*, la durée du mandat du nouveau membre est égale à la période non expirée du mandat du membre remplacé. Ce mandat est renouvelable.

DE NOMMER Mmes Karolyne Baril, Linda Magher et Véronique Hugron à titre de membres du Comité de suivi de la politique des familles et des aînés à compter du 23 août 2021 et ce, pour un mandat de six mois, renouvelable.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4) **Dépôt du rapport annuel 2019 de la Stratégie d'économie d'eau potable.**

---

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui établit des mesures destinées aux organismes municipaux, dans une perspective de développement durable;

Il est procédé au dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2019, tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 21 juin 2021.



RAPPORT

## RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

### POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de  
**SAINT-LAMBERT (16)**

Code géographique : 58012

Région administrative : Montérégie (16)

COMPLÉTÉ PAR  
**SIMON BÉDARD-GOULET**  
CHEF DE DIVISION PLAN ET CONCEPTION

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

le

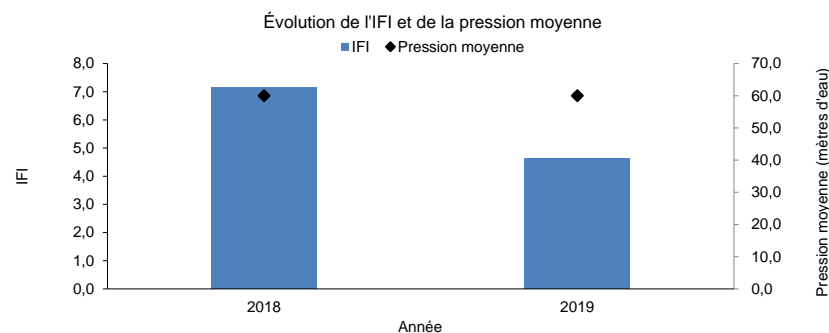
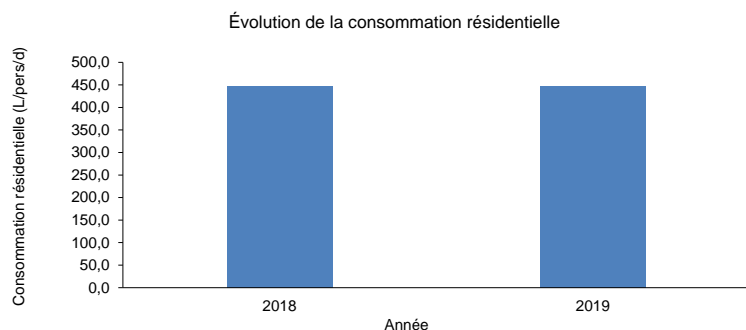
21 juin 2021

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

### INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

[Appuyez ici pour consulter l'Aide de cette section](#)

	Résultat 2019	Objectif
Consommation résidentielle estimée :	448 l/pers/d	≤ 184
Indice de fuites dans les infrastructures :	4,6	≤ 2,1
Résultat de validité des données moyen :	46	≥ 50
Pression moyenne des réseaux :	60 mètres d'eau	
Quantité d'eau distribuée :	647 l/pers/d	



## ÉTAT & PLAN D'ACTION

[Appuyez ici pour consulter l'Aide de cette section](#)

### SECTION 1 - ACTIONS À RÉALISER

#### 1.1 Assurer annuellement la validité des données de l'audit de l'eau AWWA.

1. Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau AWWA d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise (indiquez en commentaire les éléments qui amélioreront la qualité des données).

2. Transmettre les volumes relevés d'eau consommée ainsi que le(s) rapport(s) de vérification pour le(s) débitmètre(s) en incluant les volumes d'eau produits, importés et exportés par mois et par débitmètre, au MAMH.

#### 1.2 Éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Mettre en place une directive et avoir débuté les travaux pour les éliminer d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Avoir réalisé 50 % des travaux d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### 1.3 Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et présenter le rapport annuel analysé par le mamh au conseil municipal.

1. Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines et les spas ainsi que le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la Stratégie.

#### Bilan 2019

En cours

Déjà réalisée

Pas de fuite et débordement

En cours

#### Plan d'action 2020

Atteindre un résultat ≥ 50 %

Prévue

Pas de fuite et débordement

Prévue



2. Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal.

Prévue

Prévue

1.4 Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Déjà réalisée

Déjà réalisée

**SECTION 2 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DES PERTES D'EAU N'EST PAS ATTEINT**

**2.1** Effectuer un contrôle actif des fuites incluant la localisation précise de celles-ci.

1. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2019, réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 200 % de la longueur du réseau d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021. L'équivalent de 150 % de la longueur du réseau est requis d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Pour chacune des options suivantes, inscrivez la longueur correspondante (mètre) de ce qui a été réalisé en 2019 et de ce qui est prévu en 2020 :

		<u>Bilan 2019</u>	<u>Plan d'action 2020</u>
Option 1	Mettre en place de façon permanente (toute l'année) des secteurs de suivi de la distribution (SSD) de moins de 3 000 branchements de service et analyser le débit de nuit quotidien. Chaque kilomètre de réseau où cette option a été mise en place compte pour deux kilomètres dans la longueur équivalente. Pour cette option, la longueur équivalente sera automatiquement doublée.	0,000 km	0,000 km
Option 2	Écouter systématiquement tous les poteaux d'incendie et procéder à une autre écoute aux poteaux où un bruit a été détecté, à l'aide d'un amplificateur acoustique.	105,000 km	105,000 km
Option 3	Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles. Chaque kilomètre de réseau où cette option a été mise en place compte pour deux kilomètres dans la longueur totale où un contrôle des pertes d'eau a été réalisé. Pour cette option, la longueur équivalente sera automatiquement doublée.	0,000 km	0,000 km
Option 4	Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.	0,000 km	0,000 km
Option 5	Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien. Chaque kilomètre de réseau où cette option a été mise en place compte pour deux kilomètres dans la longueur totale où un contrôle des pertes d'eau a été réalisé. Pour cette option, la longueur équivalente sera automatiquement doublée.	0,000 km	0,000 km
	Longueur équivalente :	105,000 km	105,000 km
2.	Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2019, réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2022.	Non réalisée	Non prévue
	Nombre minimal de robinets d'arrêt accessibles à écouter pour réaliser un contrôle actif des fuites :	79	

**2.2** Optimiser le temps de réparation de fuites.

1. Nombre de fuites réparées et les délais moyens entre la localisation et la réparation des fuites.

	Nombre de réparations en 2019	Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites (jours estimés)	Fréquence de réparation	Valeur de comparaison
Conduites	15	1	14 rép./100 km/an	13 rép./100 km/an
Branchements de service du côté public	5	1	1 rép./1 000 branch./an	3 rép./1 000 branch./an
Branchements de service du côté privé	3	5	rép./100 km/an	2 rép./100 km/an
Total	23			

2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2019, réduire les délais de réparation de fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé. Mettre en place une directive pour les réduire d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Réduire d'au moins une journée par année si les objectifs ne sont pas atteints.

Délais respectés      Respecter les délais

**2.3** Gestion de la pression.

1. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, réalisez une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP) d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2022 si la pression moyenne d'un point représentatif de zone est supérieure à 588 kPa (85 psi; 60 m).

Non réalisée      Non prévue

2. Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2021, mettez en place des SRP si cela est rentable d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Avoir débuté les travaux d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Avoir réalisé 50 % des travaux d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Non prévue      Non prévue

**SECTION 3 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DE CONSOMMATION RÉSIDENIELLE N'EST PAS ATTEINT**

**3.1** Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2019, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre des options suivantes d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Deux et trois des options suivantes sont requises d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 1<sup>er</sup> septembre 2021 respectivement.

Bilan 2019      Plan d'action 2020

Option 1	Participer au programme éducatif Fantastiko ou à un programme équivalent.	En cours	Prévue
Option 2	Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne.	En cours	Prévue
Option 3	Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense.	Déjà réalisée	Prévue
Option 4	Offrir des audits de consommation d'eau à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles résidentiels.	Non réalisée	Non prévue
Option 5	Appliquer annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Déjà réalisée	Prévue
Option 6	Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.).	Non réalisée	Non prévue
Option 7	Adopter ou mettre à jour la réglementation municipale sur le financement des services d'eau en incluant une forme de tarification volumétrique.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 8	Installer des compteurs d'eau dans au moins 10 % des immeubles résidentiels, jusqu'à concurrence d'au moins 1 000 immeubles résidentiels pour améliorer l'estimation de la consommation résidentielle.	Non réalisée	Non prévue



3.2 Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2019, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre des options suivantes d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Deux et trois des options suivantes sont requises d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 1<sup>er</sup> septembre 2021 respectivement.

Option 1	Installer des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 2	Mettre en place une directive sur les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par Québec Vert, la communauté du végétal et du paysage.	En cours	Prévue
Option 3	Mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 4	Mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 5	Mettre en place une directive pour optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.	Non réalisée	Non prévue
Option 6	Mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel.	Non réalisée	Non prévue
Option 7	Mettre en place une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes sur le réseau (les purges incluent celles pour contrer le gel, celles assurant une bonne qualité de l'eau ainsi que les fontaines publiques connectées directement sur le réseau).	Non réalisée	Non prévue
Option 8	Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.	Non réalisée	Non prévue

#### SECTION 4 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI LES OBJECTIFS DES PERTES D'EAU OU DE CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE NE SONT PAS ATTEINTS

##### 4.1 Compteurs d'eau à la consommation dans les secteurs résidentiel et non résidentiel.

Nombre minimal de logements à équiper de compteurs pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif :

380

	Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	Total
Nombre de branchements de service non résidentiel	249	47	0	296
Nombre de branchements de service résidentiels	5	5	7360	7370

##### 4.2 Mesurer la consommation des immeubles non résidentiels et estimer la consommation résidentielle.

1. Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.
2. Installer des compteurs d'eau dans un échantillon d'immeubles résidentiels pour estimer la consommation résidentielle.
3. Mettre en place des secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.

Bilan 2019	Plan d'action 2020
Installation terminée	Installation terminée
Non réalisée	Débuter l'installation
Non réalisée	Non prévue

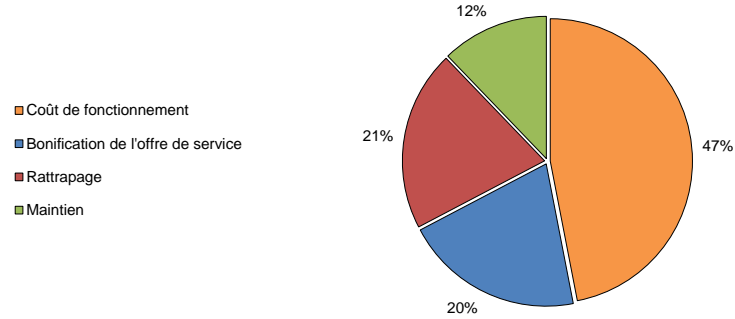
COÛT

[Appuyez ici pour consulter l'Aide de cette section](#)

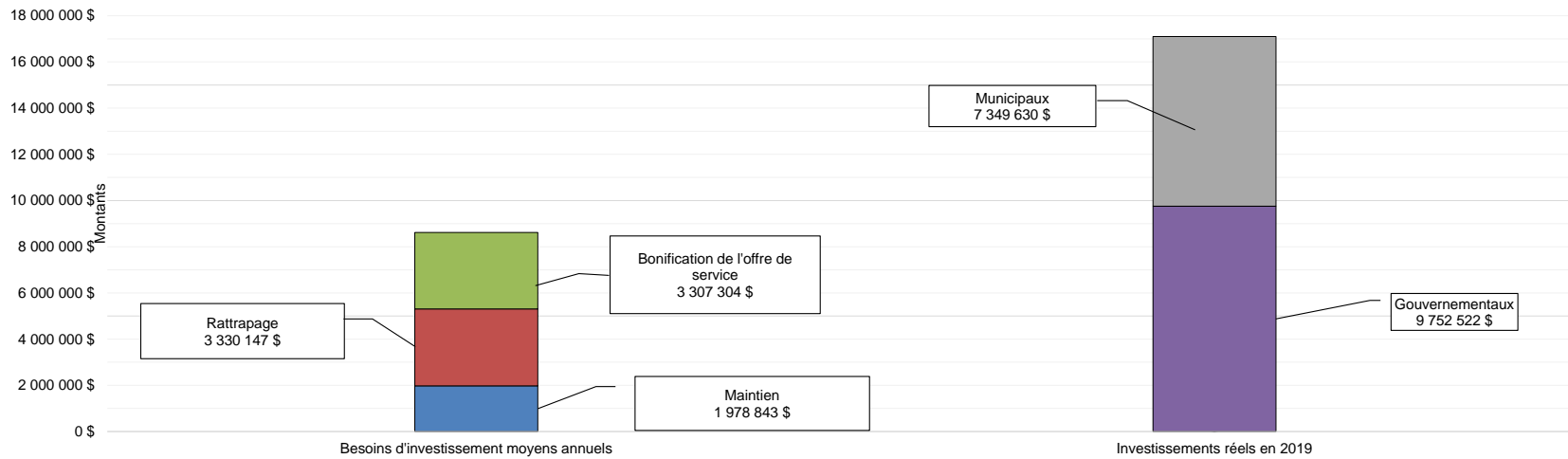
5.1 Coût des services d'eau - Compétence locale et agglomération

Total :	16 240 579	3,06 \$/m <sup>3</sup>	722 \$/habitant
Local :	11 327 213	2,13 \$/m <sup>3</sup>	503 \$/habitant
Agglomération :	4 913 366	0,92 \$/m <sup>3</sup>	218 \$/habitant

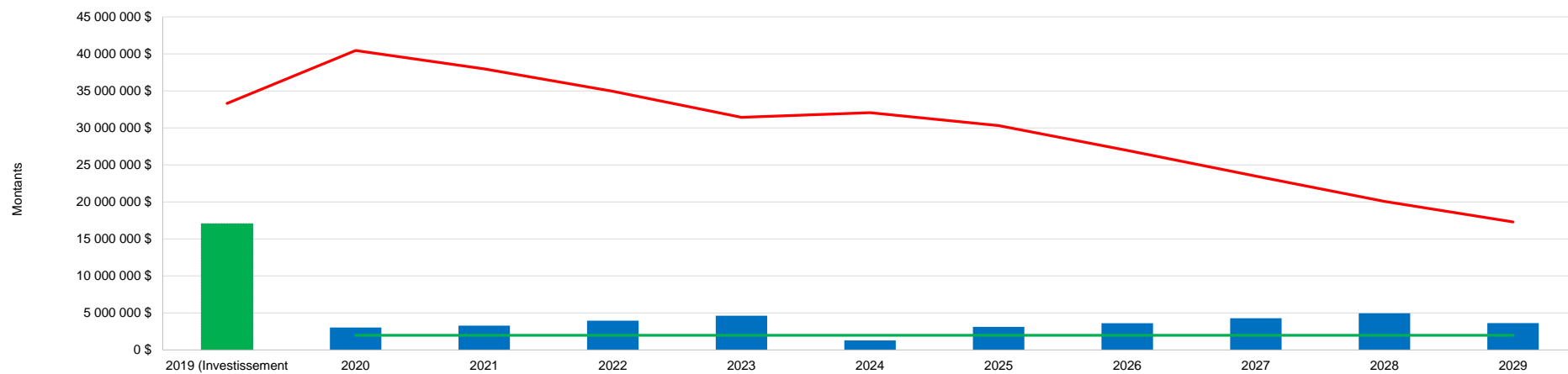
Coût de fonctionnement et besoins d'investissement



5.2 Besoins d'investissement et investissements annuels - Compétence locale et agglomération



5.3 Projection du déficit de maintien d'actif en fonction des besoins d'investissement et des investissements prévus - Compétence locale et agglomération







## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5)

### **Adoption du plan de développement durable 2021-2030**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'environnement.

D'ADOPTER le plan de développement durable 2021-2030.

---



# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022



### THÈME: GOUVERNANCE

#### OS1 RELEVER LE DÉFI DU REDÉVELOPPEMENT PAR UNE VISION DURABLE ET HARMONIEUSE DE L'AMÉNAGEMENT ET UNE GESTION RESPONSABLE DES ACTIFS DANS LE RESPECT DES ATTENTES DE LA COLLECTIVITÉ

							NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION
								PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030 PA1- 2021-2022

#### Cible 1.1: Dynamiser la ville par une vision de redéveloppement urbain ambitieuse, inspirante et viable

1.1.1	Consolidation et requalification des espaces industriels et commerciaux en privilégiant les projets innovants et durables	PA1- 2021-2022
1.1.2	Renforcement de la mixité des usages et de la compacité dans tous les secteurs en développement ou redéveloppement en intégrant des logements, des commerces et des espaces de bureaux	PA1- 2021-2022
1.1.3	Mise à jour de la planification détaillée (PPU) déjà en vigueur pour le centre-ville en intégrant la compacité et la mixité	PA2- 2022-2023
1.1.4	Détermination de l'avenir des bâtiments municipaux	PA2- 2022-2023
1.1.5	Priorisation d'un cadre bâti durable pour les nouvelles constructions et les rénovations	PA2- 2022-2023
1.1.6	Renforcement de l'accès au fleuve et amorce d'une réflexion sur l'avenir de l'autoroute 132.	PA3- 2024-2025

#### Cible 1.2: Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine de Saint-Lambert

1.2.1	Adoption d'une réglementation permettant de mieux encadrer les futurs développements afin de conserver l'identité de Saint-Lambert	PA2- 2022-2023
1.2.2	Bonification des outils d'intervention sur le patrimoine bâti et développement de nouveaux mécanismes pour encadrer les projets de restauration et d'agrandissement	PA1- 2021-2022
1.2.3	Sensibilisation de la population à la mise en valeur du patrimoine, ancien et moderne	en continu
1.2.4	Renforcement des partenariats avec les organismes historiques et consolidation de la pérennité des archives	en continu

#### Cible 1.3: Renforcer la sécurité, la résilience et les critères de performance environnementale des infrastructures publiques en adaptation aux changements climatiques

1.3.1	Poursuite des analyses suite à l'étude de vétusté des bâtiments	PA1- 2021
1.3.2	Identification des infrastructures prioritaires et à risque et définition d'un plan d'intervention	en continu
1.3.3	Évaluation et optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments et infrastructures	PA3- 2024-2025
1.3.4	Priorisation de rénovations respectant des normes écoresponsables inspirées de la certification LEED.	PA3- 2024-2025
1.3.5	Renforcement de la résilience des infrastructures face aux changements climatiques	PA2- 2022-2023
1.3.6	Mise à jour du modèle hydraulique et des infrastructures de captation des eaux de ruissellement et une gestion optimale des eaux de pluie.	PA2- 2022-2023

#### OS2 UNE GOUVERNANCE QUI NOURRIT LA CONFIANCE ET FAVORISE LA PARTICIPATION DE TOUS

					NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION
						PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030

#### Cible 2.1: Encourager les initiatives citoyennes, l'implication, la mobilisation et la participation des Lambertois de tous âges.

2.1.1	Développement d'un cadre de référence accentuant la consultation citoyenne et garantissant sa diversité et sa représentativité	PA1- 2021
2.1.2	Optimisation des stratégies de communication pour favoriser la transparence et impliquer les citoyens le plus en amont possible	PA2- 2022-2023
2.1.3	Mise en place d'une table de concertation intégrant notamment un conseil de la jeunesse lambertoise	PA2- 2022-2023
2.1.4	Poursuite du soutien administratif pour encourager les initiatives et les bonnes pratiques citoyennes	en continu
2.1.5	Optimisation de l'usage des plateformes virtuelles comme outil de communication, de consultation, de sondage et d'évaluation de l'adéquation des services	PA2- 2022-2023
2.1.6	Mise en place d'un budget participatif de soutien aux initiatives citoyennes dans chacun des milieux de vie identifiés au Plan d'urbanisme	PA3- 2024-2025

#### Cible 2.2 Mettre en place un Bureau de coordination du développement durable (BCDD) et améliorer l'efficacité opérationnelle.

2.2.1	Création du BCDD (équipe composée du DG, Dir. Env. Maire, 3 autres ressources)	PA1- 2021-2022
2.2.2	Ajustement du rôle du comité environnement pour un rôle de comité DD, avec rôle consultatif et de suivi (environnement et DD)	PA2- 2022-2023
2.2.3	Implantation d'un système de gestion de projet numérique et uniformisé, opéré globalement par le BCDD et responsables de chantiers de travail DD	PA2- 2022-2023
2.2.4	Embauche de ressources facilitant la mise en œuvre et la reddition de compte	PA3- 2024-2025

#### Cible 2.3: Optimiser les modes de gouvernance dans un esprit de concertation et d'amélioration continue

2.3.1	Arrimage politico-administratif (précision des rôles, modes de fonctionnement entre l'administration, la direction et les élus)	PA2- 2022-2023
2.3.2	Revision périodique du système de gouvernance et de mise en œuvre du plan de développement durable	en continu
2.3.3	Renforcement de l'imputabilité des gestionnaires à transmettre les informations organisationnelles	PA2- 2022-2023
2.3.4	Élaboration de nouveaux critères pour faciliter la prise de décision à travers un 'filtre DD' (achat, soumissionnaire, collaboration avec promoteurs, ajustement des réglementations)	PA2- 2022-2023
2.3.5	Sélection et mécanismes de suivis des indicateurs clés	PA1- 2021
2.3.6	Arrimage les différents cadres réglementaires à la vision 2035 et au PDD	PA1- 2021

### THÈME: ÉCONOMIE

#### OS3 UNE ÉCONOMIE INNOVANTE, LOCALE ET DISTINCTIVE POUR SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA VILLE ET RENFORCER LES MILIEUX DE VIE

						NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION
							PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030

#### Cible 3.1: Renforcer l'attractivité du territoire en tant que pôle d'emplois locaux en innovation en favorisant l'aménagement de nouveaux espaces de travail et de collaboration

3.1.1	Démocratisation de B-Citi et obtention du statut de 'Ville Intelligente'	PA4 - 2026-2030
3.1.2	Aménagement de nouveaux espaces de travail qui tiennent compte des besoins du milieu et des nouvelles tendances (coworking, télétravail...)	PA4 - 2026-2030
3.1.3	Révision des règlements d'urbanisme afin d'encourager la création de pôles d'emploi locaux connectés aux réseaux de transports actifs et collectifs	PA1- 2021-2022
3.1.4	Développement d'une campagne marketing pour inciter les entrepreneurs et travailleurs indépendants à venir travailler à Saint-Lambert	PA3- 2024-2025
3.1.5	Facilitation de l'accès à des emplois étudiants pour les jeunes lambertois	PA2- 2022-2023

#### Cible 3.2: Développer une offre commerciale complète, diversifiée, locale et distinctive

3.2.1	Soutien à l'implantation de commerces de proximité sur l'ensemble du territoire, en privilégiant les commerces écoresponsables (Ville et CDE)	PA3- 2024-2025
3.2.2	Diversification des usages commerciaux autorisés, en particulier au centre-ville.	PA4 - 2026-2030
3.2.3	Aménagement d'un espace public dédié à la tenue de marchés publics	PA3- 2024-2025
3.2.4	Lancement d'une campagne de promotion des commerces de proximité (Magazine de la Ville, réductions B-citi, affichage...) (Ville et CDE)	PA2- 2022-2023

#### Cible 3.3: Faire de la culture et du patrimoine un des moteurs de rayonnement et de développement économique pour la Ville.

3.3.1	Précision et indexation des moyens dédiés à la culture	PA2- 2022-2023
3.3.2	Définition d'une programmation culturelle distinctive, variée et accessible à l'année longue	en continu
3.3.3	Soutien au nombre et à la pérennité des événements majeurs et engagements conformes à l'image de marque de Saint-Lambert pour faire rayonner la Ville	PA2- 2022-2023
3.3.4	Mise en valeur des attraits touristiques, naturels et culturels de Saint-Lambert par le biais de différents outils (publications, circuits patrimoniaux ludiques, panneaux d'interprétation, événements, etc.)	PA1- 2021-2022
3.3.5	Renforcement de la visibilité des organismes et initiatives culturels de Saint-Lambert comme partie intégrante de l'image de marque de la Ville	PA2- 2022-2023
3.3.6	Implantation d'un lieu dédié à la culture et aux organismes économiques et culturels	PA2- 2022-2023

#### OS4 UNE MUNICIPALITÉ EXEMPLAIRE DANS LA PÉRENNITÉ DE SA BALANCE FISCALE ET SON SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

						NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION
							PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030

#### Cible 4.1: Assurer la viabilité économique de la municipalité par une fiscalité innovante qui diversifie les sources de revenus

4.1.1	Poursuite des efforts dans la recherche de solutions permettant d'atteindre une équité fiscale dans l'agglomération.	PA2- 2022-2023
4.1.2	Limitation de l'augmentation de la charge foncière par la promotion de la compacité et de la mixité fonctionnelle et d'une gamme de service adaptée.	PA2- 2022-2023



4.1.3	Amélioration des capacités de gestion de contrôle des dépenses et de transparence budgétaire (périodicité de la reddition de comptes)		en continu
<b>Cible 4.2: Soutenir l'économie locale par l'achat responsable et local</b>			
4.1.1	Inventaire de l'ensemble des achats et révision de la liste des fournisseurs		PA2- 2022-2023
4.1.2	Développement de critères de sélection privilégiant la responsabilité et la localité et adoption d'une politique d'achat responsable et local, dans le respect du règlement de gestion contractuelle municipale		PA1- 2021-2022
4.1.3	Renforcement des relations avec les organismes de développement économique régional		PA2- 2022-2023
4.1.4	Communication de la politique et du pourcentage des fournisseurs locaux		PA3- 2024-2025

### THÈME: SOCIAL

#### OS5 DES MILIEUX DE VIE DIVERSIFIÉS, ACCESSIBLES, INCLUSIFS ET ÉPANOUISSANTS.

		NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030
--	--	---------------------	--

#### Cible 5.1: Développer une offre diversifiée de logements pour les jeunes familles, les aînés et les personnes à faible revenu.

5.1.1	Facilitation de l'accès à la propriété aux jeunes et bigénérations		PA4 - 2026-2030
5.1.2	Création de lieux d'habitation intergénérationnels et accessibles pour favoriser la mixité		PA3- 2024-2025
5.1.3	Facilitation du maintien à domicile par l'adaptation du bâti en promouvant les programmes d'aide financière et de soutien en la matière		PA1- 2021
5.1.4	Élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme pour le secteur à consolider à l'intersection de la Route 112 et de l'Avenue Victoria		PA2- 2022-2023

#### Cible 5.2: Renforcer le tissu social en misant sur l'inclusion et l'intergénérationnel

5.2.1	Ajustement de l'offre de services aux besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite		PA1- 2021
5.2.2	Ajustement de l'offre de services aux besoins des jeunes		PA2- 2022-2023
5.2.3	Valorisation et renforcement de l'action des organismes communautaires pour favoriser l'entraide, l'inclusion sociale et la participation active au développement de la communauté		PA1- 2021
5.2.4	Promotion du vivre ensemble en saisissant les opportunités de rassemblement et en encourageant les activités de voisinages		PA2- 2022-2023

#### Cible 5.3 Optimiser le réseau de parcs et équipements publics afin de créer des lieux de socialisation et de réappropriation citoyenne qui contribuent à renforcer les milieux de vie

5.3.1	Création de lieux de rencontre animés dotés d'une programmation intergénérationnelle et quatre-saisons pour encourager la socialisation		PA2- 2022-2023
5.3.2	Connexion des principaux pôles d'attraction par des aménagements conviviaux, sécuritaires et attrayants du domaine public		PA2- 2022-2023
5.3.3	Optimisation et mise à niveau des installations propices à accueillir des activités culturelles dans l'espace public en tenant compte des besoins du milieu et des nouvelles tendances		PA2- 2022-2023
5.3.4	Définition d'une programmation distinctive, attrayante et appropriée au potentiel du parc du Havre pour en revaloriser le potentiel récréotouristique		PA4 - 2026-2030
5.3.5	Soutien aux initiatives citoyennes dans l'espace public et aux partenariats avec les organismes du milieu		en continu
5.3.6	Favoriser l'émergence et la pérennité d'initiatives en agriculture urbaine sur le domaine public		PA2- 2022-2023

#### OS6 UNE MUNICIPALITÉ EMPLOYEUR DE CHOIX

		NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030
--	--	---------------------	--

#### Cible 6.1: Mettre en place un milieu de travail stimulant, coopératif, fondé sur la confiance et la reconnaissance

6.1.1	Instaurer d'une culture organisationnelle de plaisir, d'épanouissement, de respect et de coopération au travail		PA2- 2022-2023
6.1.2	Modernisation de la politique de reconnaissance des employés et de gestion de performance		PA1- 2021-2022
6.1.3	Implantation d'un plan de relève pour les employés appelés à devenir gestionnaires		PA3- 2024-2025
6.1.4	Formation des gestionnaires à l'incarnation d'un leadership inspirant et responsabilisant pour stimuler l'efficacité des équipes		PA2- 2022-2023

#### Cible 6.2: Renforcer l'attractivité de la municipalité comme employeur

6.2.1	Bonification et revalorisation du programme de santé et de mieux-être au travail		PA3- 2024-2025
6.2.2	Intégration de critères d'inclusivité sur l'équité en matière d'emploi		PA1- 2021
6.2.3	Intégrer des critères de responsabilité aux fonds de retraite géré par le comité de gestion du fonds de retraite		PA2- 2022-2023

### THÈME: ENVIRONNEMENT

#### OS7 UN TERRITOIRE CONNECTÉ ET ENGAGÉ POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

		NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030
--	--	---------------------	--

#### Cible 7.1: Optimiser le réseau de transports actifs en améliorant la connexion entre les différents lieux d'intérêt par des liens sécuritaires et continus, notamment vers le réseau de transport en commun

7.1.1	Adoption du Plan de mobilité durable de Saint-Lambert		PA1- 2021
7.1.2	Développement d'un réseau cyclable et piétonnier connectant les points d'intérêts stratégiques pour SLB et la métropole, favorisant l'intermodalité.		PA3- 2024-2025
7.1.3	Déploiement d'infrastructures sécuritaires pour encourager l'usage du vélo et la marche toute l'année		en continu
7.1.4	Priorisation des déplacements actifs dans les nouveaux projets.		PA2- 2022-2023

#### Cible 7.2: Renforcer la coopération avec le RTL pour améliorer l'offre de transports collectifs en assurant une bonne desserte des différents milieux de vie et une connexion à l'agglomération et à Montréal.

7.2.1	Bonification du réseau de transport en commun pour couvrir l'ensemble du territoire et relier tous les points d'intérêt		PA4 - 2026-2030
7.2.2	Renforcement de la connexion de la Ville au réseau de la CMM et de DEL Agglo et de l'intermodalité aux points de transits		PA4 - 2026-2030
7.2.3	Implantation de la navette électrique Midibus sur l'axe nord-sud du territoire		PA2- 2022-2023
7.2.4	Exploration des opportunités offertes par le transport fluvial		PA4 - 2026-2030

#### Cible 7.3: Inciter et soutenir les citoyens dans la réduction de leur dépendance à l'auto solo.

7.3.1	Apaisement de la circulation automobile dans les secteurs sensibles et augmentation de la place accordée aux piétons et aux cyclistes		PA2- 2022-2023
7.3.2	Facilitation du développement d'une offre de transports durables, notamment l'autopartage, le covoiturage, le libre-service.		PA3- 2024-2025
7.3.3	Révision du règlement de circulation et de stationnement pour diminuer l'empreinte de la voiture sur le territoire.		PA1- 2021
7.3.4	Soutien à l'adoption par les citoyens de véhicules écoénergétiques par le déploiement de bornes de recharges		PA1- 2021

#### OS 8 UNE VILLE VERTE ENGAGÉE À RÉDUIRE SON EMPREINTE ET À PROTÉGER SON ENVIRONNEMENT

		NIVEAU D'AVANCEMENT	PRIORISATION PA1- 2021 PA2- 2022-2023 PA3- 2024-2025 PA4 - 2026-2030
--	--	---------------------	--

#### Cible 8.1: S'outiller pour réduire l'empreinte carbone de la municipalité

8.1.1	Actualisation du bilan carbone des activités municipales et élaboration d'un plan d'action dynamique des réductions de GES		PA2- 2022-2023
8.1.2	Renforcement de l'efficacité énergétique de la flotte municipale.		PA1- 2021
8.1.3	Complétion de l'implantation de la collecte des matières compostables sur le territoire		PA2- 2022-2023
8.1.4	Surveillance de la qualité de l'air et diminution des pollutions sonores domestiques		PA1- 2021

#### Cible 8.2: Accompagner les citoyens et les commerces dans l'adoption de comportements écoresponsables

8.2.1	Sensibilisation et incitation à la réduction de la consommation d'eau potable		PA1- 2021
8.2.2	Sensibilisation et incitation à la réduction des déchets et au tri		PA1- 2021
8.2.3	Sensibilisation et incitation au verdissement et à l'agriculture urbaine sur les terrains privés		PA2- 2022-2023
8.2.4	Bonification et revalorisation du Fonds Vert Lambertois pour soutenir des initiatives favorisant des comportements verts		PA1- 2021-2022
8.2.5	Adoption et déploiement d'un Guide des événements écoresponsables		PA1- 2021

#### Cible 8.3: Optimiser l'usage et réduire la consommation de l'eau potable

8.3.1	Atteinte de conformité aux exigences du plan d'action de la stratégie de l'eau de l'agglomération		PA3- 2024-2025
8.3.2	Renforcement des dispositions réglementaires et la surveillance pour atteindre la cible gouvernementale		en continu
8.3.3	Implantation des compteurs d'eau (380) dans les résidences		PA2- 2022-2023
8.3.4	Innovation dans la lutte contre les fuites et les bris de conduites dans le réseau de distribution d'eau potable		en continu

#### Cible 8.4: Protéger et bonifier les espaces verts et la canopée emblématiques de la qualité de vie lambertoise

8.4.1	Actualisation de la politique de l'arbre pour soutenir le renouvellement et l'augmentation de la canopée forestière.		PA2- 2022-2023
8.4.2	Augmentation des îlots de fraîcheur en encourageant le verdissement des espaces publics et privés		PA1- 2021-2022
8.4.3	Facilitation de l'accès au fleuve avec les infrastructures adéquates pour les citoyens et les écosystèmes riverains		PA4 - 2026-2030
8.4.4	Mise en réseau des espaces verts par la création d'une trame verte sur l'ensemble du territoire et en s'intégrant dans la ceinture verte métropolitaine		PA3- 2024-2025
8.4.5	Adoption et déploiement d'un plan directeur des parcs portant une vraie vision d'aménagement et de préservation des espaces verts		PA1- 2021

Un document public de qualité graphique sera produit et partagé à la population lambertoise à partir de ce même contenu ultérieurement.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6) **Libération du fonds de garantie - Regroupement  
Varenes/Sainte-Julie**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous les numéros DL 0099-01 à DL 0099-15 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Saint-Lambert y a investi une quote-part de 51 115 \$ représentant 7,864 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

### LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée;

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;



CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demande que le reliquat de 391 154.52 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.7)

### **Nomination - gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec**

---

CONSIDÉRANT que la personne responsable de la sécurité informatique est autorisée à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme d'amélioration de l'habitat pour un employé ou une employée de la Ville de Saint-Lambert.

DE NOMMER Anik Fortin, chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection, à titre de responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.8)

### **Projet de vente d'un terrain enclavé**

---

DE MANDATER la direction du greffe à procéder aux validations nécessaires afin d'établir que le lot 2 361 948 est libre de toute servitude dans le but de présenter au conseil une offre d'achat en bon et due forme pour une prise de décision ultérieure.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1)

### **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2021**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021 du comité consultatif d'urbanisme.





Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 16 JUIN 2021, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

**MEMBRES PRÉSENTS**

M. Philippe Glorieux, conseiller  
Mme Brigitte Marcotte, conseillère  
M. Kevin Massé  
Mme Monique Dutil  
M. Philippe Leggett-Bachand  
Mme Huguette Copti-Chartrand  
M. Pierre-François Chapleau  
M. Paul Guenther

**MEMBRE ABSENT**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme  
Mme Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

---

**1. Ouverture de la réunion**

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 08, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

**2. Lecture et approbation des procès-verbaux des réunions du 19 et du 25 mai 2021**

Il est proposé par M. Philippe Glorieux, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021.

Il est proposé par M. Philippe Glorieux, appuyé par Mme Brigitte Marcotte et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 mai 2021 avec les modifications suivantes :

À la page 15, le point 16 (divers) est modifié de la façon suivante :

Mme Anik Fortin demande aux membres du CCU s'ils sont d'accord que leurs recommandations concernant le projet du 263, Elm soient présentées lors de la rencontre du comité de démolition du 31 mai 2021. Les membres du CCU souhaitent que le procès-verbal soit ajouté dans les documents de présentation de l'avis de démolition avant le comité de démolition, sans quoi certains membres étaient réticents à ce que les conditions proposées par le CCU soient rendues publiques pour la première fois en séance du comité.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Huguette Copti-Chartrand, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout d'un point (PIIA – 820, rue Closse) après le point 21 (PIIA – 776, avenue Oak) et par l'ajout au point divers des éléments suivants : formation des membres, séance spéciale du 14 juillet 2021 et retour sur le dossier du 577, Pine. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et approbation des procès-verbaux des réunions du 19 et du 25 mai 2021
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. PIIA – 816, avenue Oak – Transformation de la façade (district 8)
5. PIIA – 111, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation des façades (district 3)
6. PIIA – 239, rue Green – Affichage (district 6)
7. PIIA – 246, rue Green – Agrandissement et transformation des façades (district 6)
8. PIIA – 260, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 6)
9. PIIA – 295, avenue Cleghorn – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)
10. PIIA – 309, avenue Saint-Denis – Affichage (district 5)
11. PIIA – 371, avenue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)
12. PIIA – 373, avenue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)
13. PIIA – 465, rue Osborne - Agrandissement et transformation de la façade (district 4)
14. PIIA – 470, avenue Victoria – Affichage (district 6)
15. PIIA – 549, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)
16. PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

17. PIIA – 754, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)
18. PIIA – 845, rue Closse – Transformation de la façade (district 3)
19. PIIA – 915, avenue Oak – Agrandissement et transformation de la façade (district 8)
20. PIIA – 154, avenue de Dulwich – Agrandissement (district 7)
21. PIIA – 776, avenue Oak – Transformation de la façade (district 8)
22. PIIA – 820, rue Closse – Transformation de la façade (district 3)
23. Divers
  - a) Formation des membres
  - b) Séance spéciale du 14 juillet 2021
  - c) Retour sur le dossier du 577 Pine
24. Levée de la séance

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**4. PIIA – 816, avenue Oak – Transformation de la façade (district 8)**

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction sont protégés.

La majorité des membres du CCU sont d'avis que les gouttières, les fascias et les soffites devraient être de la même couleur afin de s'harmoniser.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie en façade avant doivent être composés de bois de même couleur que les colonnes et poutres proposées;
- L'ensemble des volets existants doit être retiré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**5. PIIA – 111, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation des façades (district 3)**

Le projet modifié tient compte des recommandations des membres du CCU tenues lors de la rencontre du 24 mars 2021.

L'ensemble de l'élévation latérale droite du nouveau volume donnant sur la rue Osborne devrait être recouverte de pierre récupérée. Si la quantité de pierre récupérée est insuffisante, l'élévation latérale droite du nouveau volume devrait être recouverte entièrement de brique d'argile, telle que la proposition initiale.

L'allège proposée sous la fenêtre de l'étage donnant sur l'élévation avant du nouveau volume devrait être prolongée au niveau de la nouvelle façade donnant sur la rue Osborne.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- L'ensemble de l'élévation latérale droite du nouveau volume donnant sur la rue Osborne doit être recouverte de pierre récupérée. Si la quantité de pierre récupérée est insuffisante, l'élévation latérale droite du nouveau volume doit être recouverte entièrement de brique d'argile identique à l'existante;
- L'allège proposée sous la fenêtre de l'étage donnant sur l'élévation avant du nouveau volume doit être prolongée au niveau de la façade donnant sur la rue Osborne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**6. PIIA – 239, rue Green – Affichage (district 6)**

Le fond de l'enseigne devrait être de la même couleur que le revêtement sur lequel la structure est apposée afin de donner l'impression que l'enseigne est composée de lettres détachées directement apposées sur le mur.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent de réduire la largeur de l'enseigne et de la recentrer avec le trottoir menant à l'entrée, et ce, en déplaçant l'enseigne vers la gauche et en limitant l'affichage à la largeur du trottoir.

L'éclairage proposé devrait être retiré tel que le projet initial.

Si le propriétaire compte avoir d'autres locataires et d'autres enseignes, un plan d'ensemble d'affichage devrait être déposé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le fond de l'enseigne doit être de la même couleur que le revêtement sur lequel la structure est apposée;
- L'éclairage proposé doit être retiré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**7. PIIA – 246, rue Green – Agrandissement et transformation des façades (district 6)**

La majorité des membres du CCU sont d'avis que certaines transformations proposées dénaturent le caractère architectural d'origine du bâtiment.

Les membres sont divisés quant au retrait du couronnement existant sous forme de fausse mansarde. Plusieurs sont d'avis que cet élément architectural devrait être préservé afin de maintenir le style architectural du bâtiment et de s'harmoniser avec les bâtiments voisins adjacents. Si la fausse mansarde existante est retirée, un nouveau traitement de couronnement similaire ou réinterprété de manière contemporaine pourrait être proposé.

Des questionnements sont soulevés concernant la proposition pour le revêtement extérieur. La majorité des membres sont d'avis que la couleur proposée pour la brique devrait s'harmoniser avec le cadre bâti environnant et suggèrent que la brique existante soit décapée afin de permettre un retour de la brique à son apparence initiale. Les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité et s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant.

Un travail architectural supplémentaire devrait être proposé afin de marquer l'entrée principale du bâtiment et animer la façade principale donnant sur rue.

La nouvelle fenêtre proposée au niveau de l'élévation latérale droite donnant sur la cage d'escalier devrait être retravaillée, notamment en réduisant ses dimensions.

Des plans couleur 3D détaillés devraient être présentés, incluant les bâtiments voisins adjacents, afin de permettre une analyse exhaustive du dossier, notamment en ce qui concerne l'intégration de la construction avec le cadre bâti environnant.

Des arbres à grand déploiement devraient être plantés afin d'assurer un verdissement optimal du terrain.

Des détails supplémentaires devraient être fournis concernant les usages proposés.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. PIIA – 260, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 6)**

La rénovation de la façade avant d'un bâtiment jumelé devrait se faire de façon à assurer une harmonisation architecturale avec le bâtiment voisin jumelé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les deux fenêtres en projection gauche de l'élévation avant donnant sur le boulevard Desaulniers doivent être composées de deux sections horizontales;
- Si des meneaux horizontaux sont proposés au niveau des nouvelles ouvertures, ces derniers doivent être centrés verticalement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**9. PIIA – 295, avenue Cleghorn – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)**

Le nouveau projet tient compte des recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la rencontre du 24 novembre 2020.

Les transformations proposées permettent de mettre en valeur le volume du bâtiment existant.

Certains membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le revêtement extérieur situé à l'étage de l'élévation latérale gauche de l'agrandissement devrait être en brique tel que le revêtement proposé en façade.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**10. PIIA – 309, avenue Saint-Denis – Affichage (district 5)**

Le projet ne suscite pas de discussion.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. PIIA – 371, avenue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)**

La physionomie et le caractère architectural du bâtiment, notamment le gabarit et la forme du toit composé de 4 versants, devraient être conservés.

En plus des modifications proposées au niveau de la forme de la toiture du bâtiment existant, les membres du CCU sont d'avis que les lucarnes proposées sont très proéminentes, notamment au niveau de la profondeur, et s'intègrent peu avec l'architecture de la construction existante.

Les modifications proposées au niveau de la façade avant du bâtiment devraient être limitées. Si les propriétaires désirent augmenter le volume habitable du bâtiment, l'agrandissement devrait se faire en occupant l'entretoit existant ou en agrandissant le bâtiment autrement.

En somme, les modifications proposées dénaturent les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction d'origine. Le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**12. PIIA – 373, avenue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)**

La physionomie et le caractère architectural du bâtiment, notamment le gabarit et la forme du toit composé de 4 versants, devraient être conservés.

En plus des modifications proposées au niveau de la forme de la toiture du bâtiment existant, les membres du CCU sont d'avis que les lucarnes proposées sont très proéminentes, notamment au niveau de la profondeur, et s'intègrent peu avec l'architecture de la construction existante.

Les modifications proposées au niveau de la façade avant du bâtiment devraient être limitées. Si les propriétaires désirent augmenter le volume habitable du bâtiment, l'agrandissement devrait se faire en occupant l'entretoit existant ou en agrandissant le bâtiment autrement.

En somme, les modifications proposées dénaturent les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction d'origine. Le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**13. PIIA – 465, rue Osborne - Agrandissement et transformation de la façade (district 4)**

Certains membres du CCU sont d'avis que les transformations proposées dénaturent le caractère architectural d'origine du bâtiment.

L'agrandissement proposé devrait conserver un style architectural similaire à la véranda existante, soit en conservant la même forme de toiture composée de trois versants ainsi que le même recul par rapport à la façade principale du bâtiment. Aucune terrasse ne devrait être aménagée sur le toit du nouveau volume.

L'escalier proposé en projection gauche de la galerie donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être retiré. Cette intervention met l'emphase sur la deuxième porte proposée en façade avant et crée une confusion au niveau de la lecture architecturale de la façade avant du bâtiment.

Des éléments architecturaux (colonnes, garde-corps et mains courantes) en bois de couleur beige telle que le revêtement de vinyle ou de couleur noire telle que les ouvertures devraient être installés au niveau de la galerie en cour avant.

La cheminée existante en projection droite du bâtiment devrait être conservée.

La porte d'entrée secondaire devrait être relocalisée en cour latérale ou arrière.

Les membres du CCU décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**14. PIIA – 470, avenue Victoria – Affichage (district 6)**

Certains membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent que l'auvent et l'oriflamme proposés devraient être de la même couleur que l'auvent situé au-dessus de la porte menant au 2<sup>e</sup> étage, comme recommandé par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. PIIA – 549, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)**

Les transformations proposées permettent de respecter le style architectural d'origine et mettent en évidence les caractéristiques uniques du bâtiment à l'étude.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**16. PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)**

En général, le projet présenté est bien reçu par les membres du CCU.

Voici les principaux commentaires :

- L'agrandissement en projection droite devrait être retravaillé et être davantage en recul par rapport à la rue pour dégager les points de vue vers le bâtiment d'origine et la maison Wickham. Le volume en question est imposant et écrase le bâtiment existant. Un travail architectural supplémentaire devrait être effectué, notamment au niveau de la baie revêtue de métal donnant sur l'élévation avant. Les membres du CCU suggèrent l'aménagement de balcons aux étages en projection droite de la façade avant pour créer une interaction avec la rue;
- Des détails supplémentaires devraient être fournis afin de valider l'impact visuel sur rue des structures proposées au niveau de la toiture (appentis mécanique, construction donnant accès au toit, etc.);
- Un plan d'aménagement paysager complet, incluant la gestion des déchets, devrait être déposé au CCU pour fin d'analyse;
- Les espaces de stationnement proposés sur le terrain adjacent devraient être aménagés autrement de façon à minimiser leur impact visuel autant par rapport au bâtiment d'intérêt (608-616, avenue Victoria) que par rapport à la rue. Une entente garantissant l'aménagement d'espaces communs de stationnement et une servitude de passage donnant accès au garage en sous-sol, en conformité avec la réglementation d'urbanisme en vigueur, devront être ratifiées devant notaire et enregistrées. La Ville de Saint-Lambert devra faire partie de ces ententes. Le nombre d'espaces de stationnement requis devra être validé selon le type d'usage commercial proposé;
- Des détails supplémentaires devraient être fournis concernant les usages proposés pour les locaux du rez-de-chaussée donnant sur rue. Les usages proposés devraient être publics et être en lien direct avec la rue afin de créer une interaction avec l'espace extérieur et doivent être conformes au tableau des spécifications de la zone CA-1. Un plan d'ensemble d'affichage pour les espaces commerciaux devrait être déposé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme Huguette Copti-Chartrand quitte la réunion.**

**17. PIIA – 754, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)**

Les transformations proposées dénaturent l'architecture d'origine du bâtiment. Les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage préservés.

Le nouveau revêtement extérieur devrait être plus pâle afin d'alléger la façade avant du bâtiment. De plus, les différents éléments architecturaux proposés ont pour effet d'alourdir et d'écraser la façade avant du bâtiment. La marquise donnant sur l'entrée principale devrait être retirée du projet.

La brique existante donnant sur les élévations latérales et arrière ainsi que sur la cheminée ne devrait pas être peinte.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**18. PIIA – 845, rue Closse – Transformation de la façade (district 3)**

Les modifications proposées permettent de préserver et protéger les qualités particulières et, de manière générale, le caractère architectural propre de la construction à l'étude.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. PIIA – 915, avenue Oak – Agrandissement et transformation de la façade (district 8)**

L'option 1 devrait être privilégiée. Le nouveau volume abritant le *mudroom* devrait être davantage en retrait par rapport à la façade principale du bâtiment. Cette proposition permettrait de réduire l'effet d'une deuxième porte d'entrée sur la façade avant du nouveau volume.

Également, un nouvel aménagement paysager en façade avant, entre les deux portes d'entrée, permettrait de créer une zone tampon entre les différents accès au bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- L'option 1 doit être retenue à la condition que le nouveau volume abritant le *mudroom* soit davantage en retrait par rapport à la façade principale du bâtiment;
- Un aménagement paysager doit être aménagé entre les deux portes d'entrée donnant sur l'élévation avant du bâtiment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**20. PIIA – 154, avenue de Dulwich – Agrandissement (district 7)**

Les transformations proposées, soit la conversion de l'abri d'auto existant en garage attenant, respectent les qualités particulières et le caractère propre de la construction d'origine.

Le volume du nouveau garage devrait être davantage en recul par rapport à la façade principale du bâtiment afin de mettre en valeur le corps principal du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent que le bas de l'élévation avant du nouveau volume soit recouvert d'une pierre identique à la pierre que l'on retrouve au niveau du bâtiment existant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA à la condition suivante :

- le volume du nouveau garage doit être davantage en recul par rapport à la façade principale du bâtiment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**21. PIIA – 776, avenue Oak – Transformation de la façade (district 8)**

Les modifications et précisions apportées au projet initialement présenté respectent la majorité des recommandations des membres du CCU à la suite de la rencontre du 19 mai 2021.

Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction sont protégés.

L'aménagement paysager, sous forme d'un bac de plantation, proposé en façade avant de l'agrandissement, devrait être une construction permanente.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA à la condition suivante :

- le bac de plantation proposé en façade avant sous la fenêtre de l'agrandissement doit être une installation permanente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**22. PIIA – 820, rue Closse – Transformation de la façade (district 3)**

Ce point est retiré.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2021**

---

**23. Divers**

**a. Formation des membres**

Un plan de formation des membres du CCU sera proposé par Mme Anik Fortin au CCU et au conseil municipal dans les prochains mois. Des démarches ont déjà été faites auprès de l'organisme *Héritage Montréal* afin de connaître leur offre de formations. Une rencontre avec un représentant de l'organisme, le président du CCU et Mme Anik Fortin sera organisée au cours de l'été. Le patrimoine, étant un sujet d'importance à Saint-Lambert, les membres pourraient bénéficier du développement de ces compétences.

Mme Brigitte Marcotte souligne l'importance d'une formation générale sur les pouvoirs/devoirs du CCU et suggère de solliciter des formations. En ce sens, Mme Hélène Doyon lui a été recommandée. Mme Anik Fortin reconnaît l'excellence des formations de Mme Hélène Doyon et communiquera avec elle pour connaître son offre de services.

**b. Séance spéciale du 14 juillet 2021**

M. Richard Boulet confirme la tenue de la séance du 14 juillet 2021.

M. Monique Dutil demande à ce que le nom des demandeurs soit connu des membres du CCU pour faciliter les déclarations de conflits d'intérêts, le cas échéant. Le Service de l'urbanisme reprendra ce mode de fonctionnement.

**c. Retour sur le dossier du 577 Pine**

Mme Anik Fortin fait un retour sur le dossier du 577 Pine qui a été représenté d'urgence au conseil municipal du 14 juin 2021 et explique ses choix de recommandations au conseil considérant les commentaires du CCU qui avaient été recueillis sur ce dossier.

**24. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre-François Chapleau que la séance soit levée à 23 h 49.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Philippe Glorieux**  
Président de la rencontre

---

**Richard Boulet**  
Secrétaire



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
626, avenue Victoria (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 626, avenue Victoria aux conditions suivantes :

- Les nouvelles cases de stationnement extérieures proposées doivent être intégrées à l'aire de stationnement existant du 608-616, avenue Victoria;
- L'aménagement de l'accès au stationnement intérieur et le partage de l'aire de stationnement doivent faire l'objet d'une servitude notariée. La Ville de Saint-Lambert devra faire partie de cette entente.
- Les verres clairs des garde-corps des balcons doivent être transparents;
- Les volets de la maison existante doivent être retirés;
- Un plan d'ensemble d'affichage pour les espaces commerciaux doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU;
- Un plan d'aménagement paysager complet doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU, notamment pour l'aménagement de la terrasse commerciale;
- L'acceptation de la demande de compensation pour 9 cases de stationnement, tel que prévu à l'article 7.1 c) du règlement de zonage 2008-43.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
105, rue Upper Edison (district 8)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 105, rue Upper Edison pour le motif que le projet ne respecte pas les dispositions du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir, les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
164, avenue d'Irvine (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

D'APPROUVER le projet de plans d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 164, avenue d'Irvine aux conditions suivantes :

- Les fascias, gouttières et soffites doivent être de la même couleur que l'existant;
- Les meneaux horizontaux au niveau des nouvelles fenêtres du rez-de-chaussée doivent être retirés.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
180, avenue de Sanford (district 7)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

D'APPROUVER le projet de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'ajout d'un étage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 180, avenue de Sanford, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
450, avenue Pine (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

D'APPROUVER le projet de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 450, avenue Pine aux conditions suivantes :

- Les colonnes encadrant l'escalier de la galerie doivent être centrées par rapport à la porte d'entrée principale;;
- Les garde-corps et mains courantes donnant sur la nouvelle galerie doivent être composés de barrotins en bois de couleur blanche regroupés en section de trois;
- Le détail en dentelle proposé sous le toit de la nouvelle galerie doit être retiré et remplacé par une ligne droite;
- Le revêtement de toiture de la nouvelle galerie doit être composé d'un revêtement de tôle d'acier de couleur noire. La section de toiture de la galerie en projection latérale gauche doit être composée de trois versants.
- Le revêtement proposé au niveau de l'élévation latérale gauche et droite de la nouvelle toiture doit être conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
650-652, avenue Notre-Dame (district 6)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 650-652, avenue Notre-Dame car il ne respecte pas les dispositions du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir :

- tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti; (art. 3.5 a) i));
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
820, rue Closse (district 3)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

D'APPROUVER le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 820, rue Closse, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
192, avenue Alexandra (district 4)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

D'APPROUVER le projet de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 192, avenue Alexandra aux conditions suivantes :

- La fenêtre du rez-de-chaussée doit être composée de sections de mêmes largeurs, de modèle à guillotine et comporter un carrelage dans la section du haut, tel que l'existant;
- Les deux fenêtres à l'étage doivent être de modèle à guillotine ou de modèle à battant comportant deux sections tel que l'existant ou de modèle identique aux fenêtres du bâtiment voisin jumelé comportant une imposte dans la section du haut ainsi qu'un carrelage;
- Les garde-corps et mains courantes de la nouvelle galerie donnant accès à l'entrée principale doivent être composés de bois.





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -  
315, avenue du Régent (district 4)**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 juillet 2021.

D'APPROUVER le projet de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 315, avenue du Régent, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

### **Seconde période de questions (90 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Ce tour de table débute avec le conseillère France Désaulniers.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 23 août 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3)

### **Levée de la séance**

---

Le maire procède à la levée de la séance à \_\_\_\_\_.